



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2024

**AFFAIRE N° 29-20241004**

**APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE  
DEMAIN POUR LA COMMUNE DE SAINT-PHILIPPE**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'octobre à neuf heures et vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>e</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués, le 27 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Jacquet HOARAU (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 05-20241004, de l'affaire n° 07 à l'affaire n° 08-20241004, de l'affaire n° 10 à l'affaire n° 16-20241004 et de l'affaire n° 18 à l'affaire n° 42-20241004), puis de celle de Madame Vanessa COURTOIS, 3<sup>e</sup> Vice-Présidente (à l'affaire n° 06-20241004), ainsi que celle de Monsieur Bachil VALY, 1<sup>er</sup> Vice-Président (à l'affaire n° 09-20241004, puis à l'affaire n° 17-20241004).

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 38

Absents représentés : 10

Absents : 00

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice, TURPIN Catherine, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GENCE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

**- Commune de Saint-Joseph -**

LANDRY Christian, HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, HOAREAU Sylvain, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEVENEUR Inelda, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 31-20241004), GROSSET-PARIS Isabelle.

PAYET Gilles.

**- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

**ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**

**- Commune du Tampon –**

GASTRIN Albert représenté par ROMANO Augustine, MAUNIER Daniel représenté par BLARD Régine.

**- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, MUSSARD Rose Andrée représentée par LEVENEUR Inelda, LEJOYEUX Marie-Andrée représentée par HOAREAU Sylvain, K/BIDI Émeline représentée par LANDRY Christian, FULBERT GERARD Gilberte représentée par JAVELLE Blanche Reine, HUET Marie-Josée représentée par LEBON David, HUET Mathieu représenté par LEICHNIG Stéphanie.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil représenté par GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 32-202041004 à l'affaire n° 42-20241004).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 29-20241004****APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA  
COMMUNE DE SAINT-PHILIPPE**

Le Président rappelle l'engagement et la participation de la CASUD au programme « Petites Villes de Demain » destiné aux Communes de moins de 20 000 habitants. Ce programme, dont les Communes de l'Entre-Deux et Saint-Philippe sont lauréates, a pour objectif de renforcer le développement et l'attractivité de leurs centres-bourgs. Le programme dispose d'un soutien financier et en ingénierie des partenaires tels que les services de l'État, la Banque des Territoires, la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), Action Logement, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Cohésion du Territoire (ANCT), l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR), l'AGence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat (AGORAH).

La cheffe de projet « Petites Villes de Demain », poste financé par la Banque des Territoires à hauteur de 75 %, a été recrutée en mai 2023 afin de rédiger une convention cadre, coordonner le programme et en assurer sa mise en œuvre au sein des Communes bénéficiaires.

La convention cadre visant la revitalisation des territoires se décline en quatre (4) piliers, comme suit :

- habitat et cadre de vie,
- développement durable et transition écologique,
- attractivité économique et touristique,
- accessibilité et mobilité.

Au préalable de la rédaction de la convention cadre, la phase d'initialisation se traduit par la réalisation d'études de diagnostics des territoires lauréats. Dans le cadre de l'accord-cadre avec la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Réunion (DEAL), les Communes de l'Entre-Deux et de Saint-Philippe ont pu bénéficier de l'accompagnement de l'AGORAH. Cette mission d'appui se composait d'une part d'une phase de diagnostic reprenant les études de diagnostic et de programmation urbaine réalisées par les Communes complétées des données de l'AGORAH et d'autre part d'un atelier de coconstruction avec les acteurs du territoire. En lien avec la CASUD et les Communes, cet appui a permis d'identifier et restituer les intentions de territoire des Communes lauréates, en lien avec les visions et l'expertise des acteurs locaux.

A l'issue de la phase d'initialisation du programme, les conventions cadres précisent les orientations stratégiques des Communes afin de planifier des opérations structurantes d'amélioration et de redynamisation du territoire. La validation des orientations stratégiques permettra de décliner le plan d'action de manière opérationnelle.

La stratégie de revitalisation du territoire de la Commune de Saint-Philippe comprend cinq (5) grandes orientations, comme suit :

1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
2. Oeuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique
4. Développer une offre de mobilité multimodale et adaptée au développement du territoire
5. Promouvoir les patrimoines naturels et immatériels

Ces orientations se déclinent en quarante-quatre (44) actions dont chacune fait l'objet d'une fiche action annexée à la convention cadre.

La convention cadre pourra être modifiée par voie d'avenant, notamment pour faire évoluer les intentions du territoire par l'ajout de nouvelles actions. Leur mise en œuvre feront l'objet d'évaluations annuelles.

Le programme Petites Villes de Demain s'imbrique dans le dispositif Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). L'articulation de ces deux dispositifs permet la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation et de redynamisation pluridisciplinaire, complète et cohérente pour les Petites Villes de Demain de la CASUD en adéquation avec les enjeux de développement durable et de transition écologique, de croissance démographique et de préservation des patrimoines du territoire. La CASUD étendra le dispositif ORT via une convention chapeau intercommunale au programme PVD.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** la loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23/11/2018 et notamment son article 57,

**Vu** le programme « Petites Villes de Demain » lancé par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales le 1<sup>er</sup> octobre 2020,

**Vu** la délibération n° 23-20201113 "Politique publique – programme "Les Petites Villes de Demain sur les Communes de l'Entre-Deux et de Saint-Philippe – engagement de la CASUD pour sa participation au programme",

**Vu** la délibération n° 29-20230822 de la CASUD "Opération de revitalisation de territoire (ORT) – Adoption du principe de mise en oeuvre d'une convention ORT "chapeau",

**Vu** la convention d'adhésion de Saint-Philippe signée le 21 février 2022 entre l'Etat, la Banque des Territoires, la CASUD et la Commune de Saint-Philippe,

**Vu** délibération du 03/10/2024 de la Commune de Saint-Philippe approuvant la convention ayant pour objet d'acter son engagement à réaliser ce programme et définir les moyens dédiés ainsi que le pilotage du projet communal,

**Vu** le projet de convention cadre de la Commune de Saint-Philippe,

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le projet de convention cadre de la Commune de Saint-Philippe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

### DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve le projet de convention cadre de la Commune de Saint-Philippe,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 48

POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 16/10/2024

# CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

pour la Commune de Saint-Philippe

PROJET

## ENTRE

### la Commune de Saint-Philippe

Représenté par xxxxx, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),  
Ci-après désigné par xxxx,

*Pour que la présente convention vaille opération de revitalisation de territoire (ORT), inclure la signature de la ville principale de l'EPCI*

### Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD)

Représentée par xxxxx, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),  
Ci-après désigné par xxxx,

D'une part,

## ET

### L'État,

Représenté par xxxxx nom du Préfet,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

XXXX ,

Représentée par XXXX,  
Ci-après désignée par « xxxx » ;

XXXX,

Ci-après désignée par « xxxx » ;

D'autre part,

## EN PRESENCE DE :

XXXXX

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## SOMMAIRE

Préambule.....	4
Article 1 - Objet de la convention cadre.....	4
1.1 Une réponse aux besoins du territoire.....	4
1.2 Un territoire littoral, forestier et volcanique.....	5
1.3 Un contexte socio-économique et culturel.....	8
Article 2 – Les ambitions du territoire.....	10
1.1 Les orientations stratégiques du territoire de la CASUD.....	10
1.2 Le projet de territoire de Saint-Philippe.....	12
Article 3 – Les orientations stratégiques.....	13
Article 4 – Le plan d'action.....	14
4.1 Les actions.....	14
4.2. Projets en maturation.....	16
4.3 Périmètre ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).....	16
Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie.....	16
Article 6 - Engagements des partenaires.....	17
6.1. Dispositions générales concernant les financements.....	17
6.2. Le territoire signataire.....	17
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics.....	18
6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	19
6.5. Maquette financière.....	19
Article 7 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain.....	20
Article 8 - Suivi et évaluation du programme.....	20
Article 9 - Résultats attendus du programme.....	21
Article 10 – Utilisation des logos.....	21
Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	22
Article 12 – Evolution et mise à jour du programme.....	22
Article 13 - Résiliation du programme.....	22
Article 14 – Traitement des litiges.....	23
Sommaire des annexes.....	24
Annexe 1 – Projet de Territoire - Orientations stratégiques.....	24
Annexe 2 – Schéma de principes du PADD de Saint-Philippe.....	25
Annexe 3 –Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des périmètres ORT..	26
Annexe 3 – Modèle de fiches actions.....	27
Annexe 4 – Maquette financière.....	27
Annexe 5 – Contribution spécifique à la convention des établissements publics et opérateurs [annexe facultative].....	27

## Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des Contrats territoriaux de la Réussite de la Transition Écologique (CRTE).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

## Article 1 - Objet de la convention cadre

### 1.1 Une réponse aux besoins du territoire

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Commune de Saint-Philippe a souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du **24 février 2022**.

Sur la base du Projet de Territoire, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

## 1.2 Un territoire littoral, forestier et volcanique

### ● Une identité géographique et naturelle à considérer

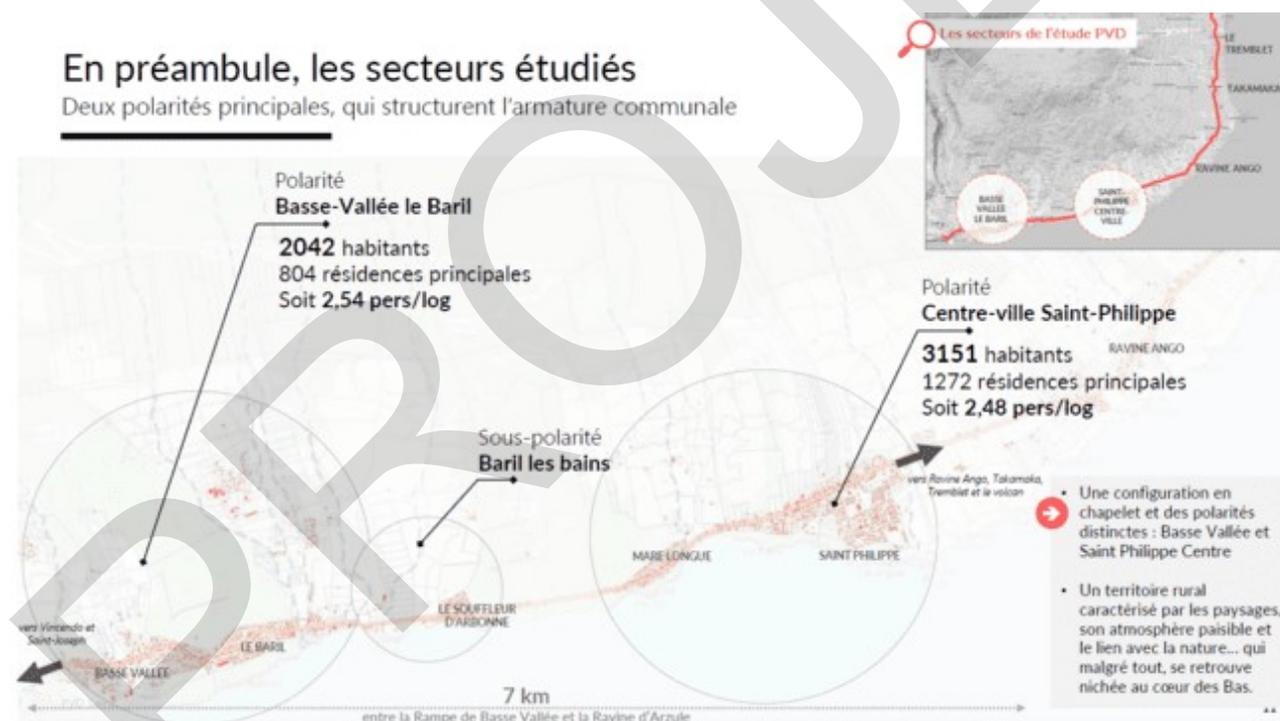
Saint-Philippe est une Commune essentiellement rurale, s'étendant sur une superficie totale de 15 435 hectares dont 75 % se situe en cœur de Parc et 25 % en aire d'adhésion. La commune se caractérise également par un linéaire de 22 kilomètres joignant le Pont de Basse Vallée à la borne Hubert-Delisle au cœur du Grand-Brûlé.

L'espace urbain représente 179 hectares et l'espace agricole s'étend sur 1 058 hectares. Les espaces naturels représentent la part majoritaire du territoire avec une superficie de 12 545 hectares. Les continuités écologiques représentent 1 357 hectares et les coupures d'urbanisation 293 hectares.

Le territoire de Saint-Philippe se structure sous la forme d'un bourg multi sites comprenant deux centralités :

- Baril – Basse-Vallée
- Saint-Philippe – Mare Longue

Ces centralités sont entourées des « Territoires Ruraux habités », à savoir Ravine Ango, Tremblet, Baril les Hauts.



La Commune présente de nombreux marqueurs territoriaux et identitaires notamment par la forte empreinte volcanique, la richesse de sa biodiversité et son littoral préservé.

Comme inscrit dans le SCoT, 60% du territoire du Grand Sud est concerné par un zonage d'inventaire, dont 42% de la surface de l'Île de la Réunion est classée en cœur de parc. Si cette adhésion inscrit le territoire de Saint-Philippe dans une stratégie de préservation du patrimoine naturel intéressante, elle ajoute néanmoins une contrainte d'urbanisation supplémentaire.

En effet, les « Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion » ont été inscrits comme bien du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, au titre des critères « représenter des phénomènes naturels

remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles » et « contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle ». Le territoire du bien recouvre celui de la zone classée cœur du Parc national de la Réunion, à laquelle sont ajoutés quatre sites de surfaces plus réduites mais d'un intérêt patrimonial fort : la Grande Chaloupe, **Mare-Longue**, Le Piton d'Anchaing et le Piton de Sucre.

La gestion du bien est confiée à l'établissement public parc national, sous le contrôle du préfet de La Réunion, et le plan de gestion du bien est contenu dans la charte du parc.

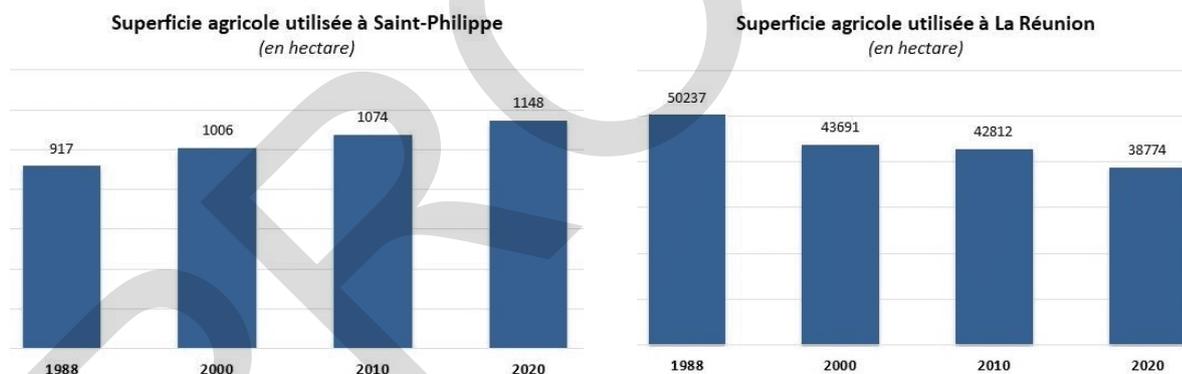
Les sites répertoriés sont sensibles aux aménagements et aux pratiques : agriculture, sylviculture, fréquentation touristique, aménagements, etc. La commune doit veiller à un développement urbain respectueux des espaces naturels : ZNIEFF de type I et II englobant des espaces urbanisés.

### ● Une identité rurale à valoriser et à cristalliser

Le diagnostic du Plan Local de l'Urbanisme de Saint-Philippe présente l'agriculture comme un réel moteur économique et social. La part conséquente de terres agricoles et d'exploitations maillant le territoire permet d'identifier les activités agricoles communales comme le fil rouge partagé et pérenne du territoire et de ses habitants.

D'après le Recensement Général Agricole (RGA), la Superficie Agricole Utilisée (SAU) à Saint-Philippe ne cesse d'augmenter (+25% entre 1988 et 2020) malgré le déclin observé sur l'ensemble de l'île depuis 1988. Ainsi la SAU de Saint-Philippe s'étend sur 1 148 hectares en 2020, soit 3% de la SAU réunionnaise. Cet indicateur montre la part relativement importante de l'activité agricole au sein du territoire communal.

*Source : RGA 2020 - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation*



L'arythmie observée entre la progression de l'activité agricole à Saint-Philippe face à un déclin observé sur le territoire réunionnais, confirme sa valeur identitaire, économique et sociale dans le développement du territoire. L'amenuisement des petites exploitations sur l'ensemble du territoire réunionnais s'inverse avec un recensement de 210 petites exploitations à Saint-Philippe, soit une hausse de 24% au cours de la dernière décennie.

Ces tendances d'augmentation s'observent également au travers des indicateurs socio-professionnels communaux : parmi les 1389 Saint-Philippoises employées, 146 exercent une activité d'agriculteur exploitant contre 114 en 2013.

En vue de réaliser une lecture croisée entre l'activité économique et la résilience alimentaire, il est intéressant de noter la diversité agricole observée sur le territoire de Saint-Philippe à partir du Recensement Général Agricole de 2020 :

- 763 ha pour l'exploitation de cannes à sucre
- 119 ha pour l'exploitation de fruits
- 19 ha dédiés aux Surfaces Toujours en Herbe (STH) et fourrage
- 6 ha pour les légumes et tubercules

Ces données sont à croiser avec la Base de l'Occupation du Sol Agricole de 2019, diffusée par la DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts), faisant mention des terrains exploités ou ayant un potentiel agricole. Cette dernière affichait une superficie de 1 335 hectares :

- 67,3% liés à la canne à sucre, soit 899,3 ha
- 3,9% liés à du verger, soit 51,4 ha
- 1,5% liés à de l'élevage soit 19,5 ha

Selon la Base de l'Occupation du Sol Agricole 2019 diffusée par la DAAF, il ressort que les terrains exploités ou ayant un potentiel agricole couvrent environ 1 335 hectares, dont :

- 67,3% liés à la canne à sucre (899,3 ha)
- 3,9% liés à du verger (51,4 ha)
- 1,5% liés à de l'élevage (19,5 ha)
- 27,3% liés à une autre activité agricole (364,6 ha)

#### ● **Littoral et volcan : entre atouts et contraintes**

La Commune de Saint-Philippe bénéficie d'un fort attrait par la présence du volcan et sa position en bordure de littoral mais ces derniers causent des contraintes d'aménagement conséquentes telles que formalisées dans le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de 2012 en cours de révision ainsi que le schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) présentées dans le SCoT.

### 1.3 Un contexte socio-économique et culturel

#### ● **Tendances socio-démographiques**

La Commune de Saint-Philippe connaît un vieillissement de sa population manifesté par une hausse des plus de 60 ans entre 2014 et 2019. Cette part de la population était représentée à hauteur de 27% en 2019 dans la centralité Basse-Vallée - Le Baril, impliquant de nouveaux besoins en matière de logements et de services spécifiques. En parallèle, la commune présente un solde migratoire négatif entre 2014 et 2020 de -0,6% avec 123 nouveaux ménages traduisant un manque d'attractivité du territoire. Loin d'une lecture statistique trop réductrice et qui n'intègre pas les données structurelles et la dynamique de développement, la commune estime toutefois que la concrétisation des projets d'envergure portés par la municipalité et la CASUD, ainsi que la construction de nouveaux logements se traduiront automatiquement par une hausse rapide de la population.

La vocation résidentielle de la Commune ainsi que sa position géographique confirment un besoin en équipements de santé spécialisés à destination de ses habitants, actuellement contraints de se rendre à l'extérieur de la commune, vers les pôles de santé spécialisés de Saint-Pierre.

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle et universitaire de Basse-Vallée qui accueille des internes est à cet égard un acteur stratégique pour la commune. Il conviendra d'appuyer cet équipement dans le cadre de la dynamique Petites Villes de Demain

Dans le cadre de la réalisation du PLU de la commune, les projections démographiques estiment une croissance démographique annuelle de 0,3% et un solde migratoire de -0,2%, soit 15 nouveaux habitants par an.

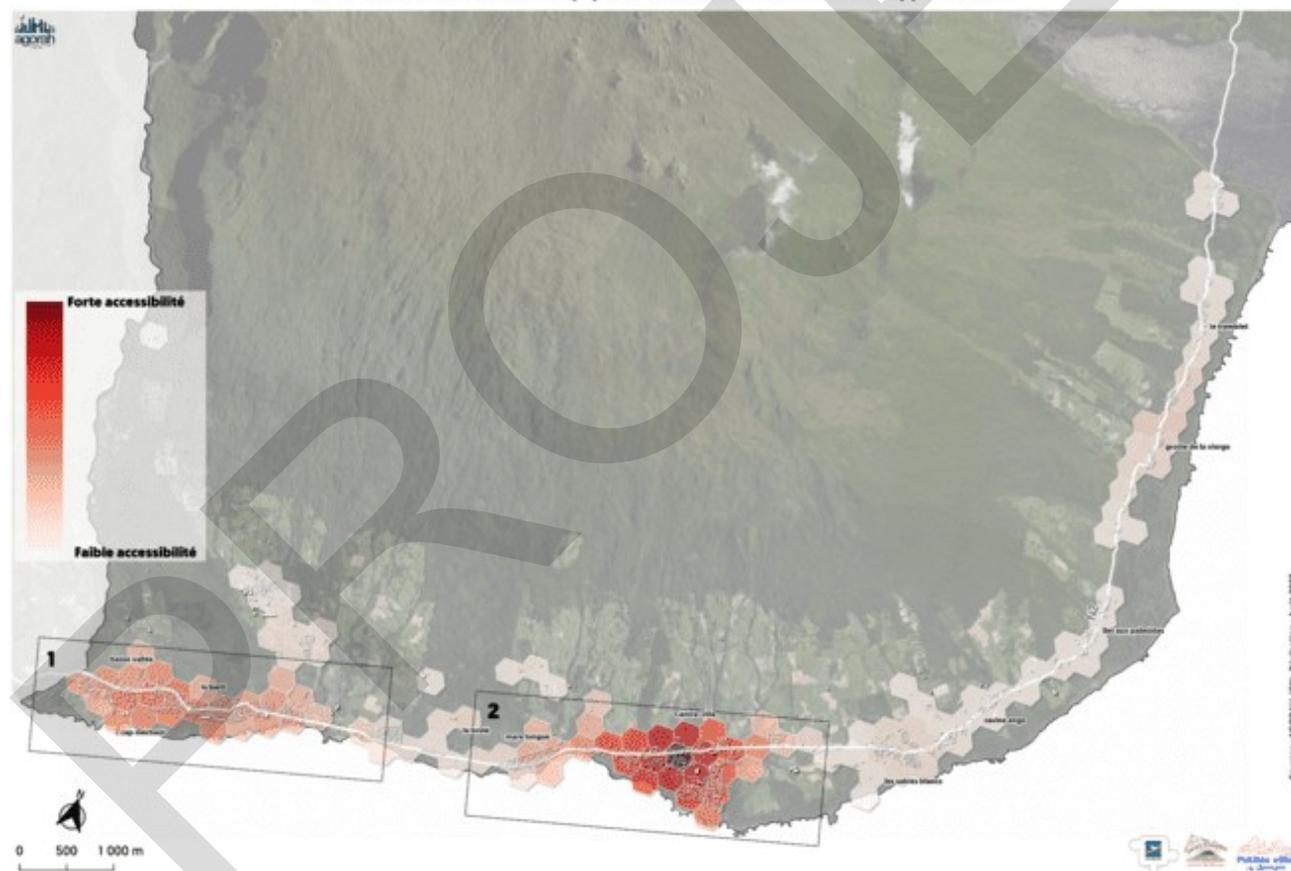
### ● Analyse de l'offre de logements et l'accès aux équipements

La tension foncière provoquée par les contraintes réglementaires et naturelles pousse la Commune à s'intéresser à la vacance pour pallier la raréfaction foncière permettant de couvrir les besoins en matière de logements. Ainsi, le taux de vacance est estimé à 8,3% pour la centralité de Mare-Longue et 7,7% pour la centralité Basse-Vallée - le Baril, soit légèrement au-dessus du taux de vacance "raisonnable" admis, permettant la fluidité dans les parcours résidentiels. En parallèle, la part de résidences secondaires et logements occasionnels s'élève à 2%. Le recensement PILHI de 2020 a également permis d'identifier 161 logements indignes.

En 2019, la majorité des habitants se concentrait dans les quartiers Centre - Mare Longue - Est avec une croissance annuelle moyenne de 0,95% entre 2013 et 2019. En parallèle, la centralité Basse-Vallée - Le Baril, regroupant 39% de la population, connaît une baisse de -0,95%.

Le parc de logements communal se compose de 85% de résidences principales (70,5% de ménages propriétaires et 23,5% des ménages locataires) composé de 93% de maisons et 7% d'appartements.

Notation de l'accessibilité aux équipements de la commune de Saint-Philippe en 2022

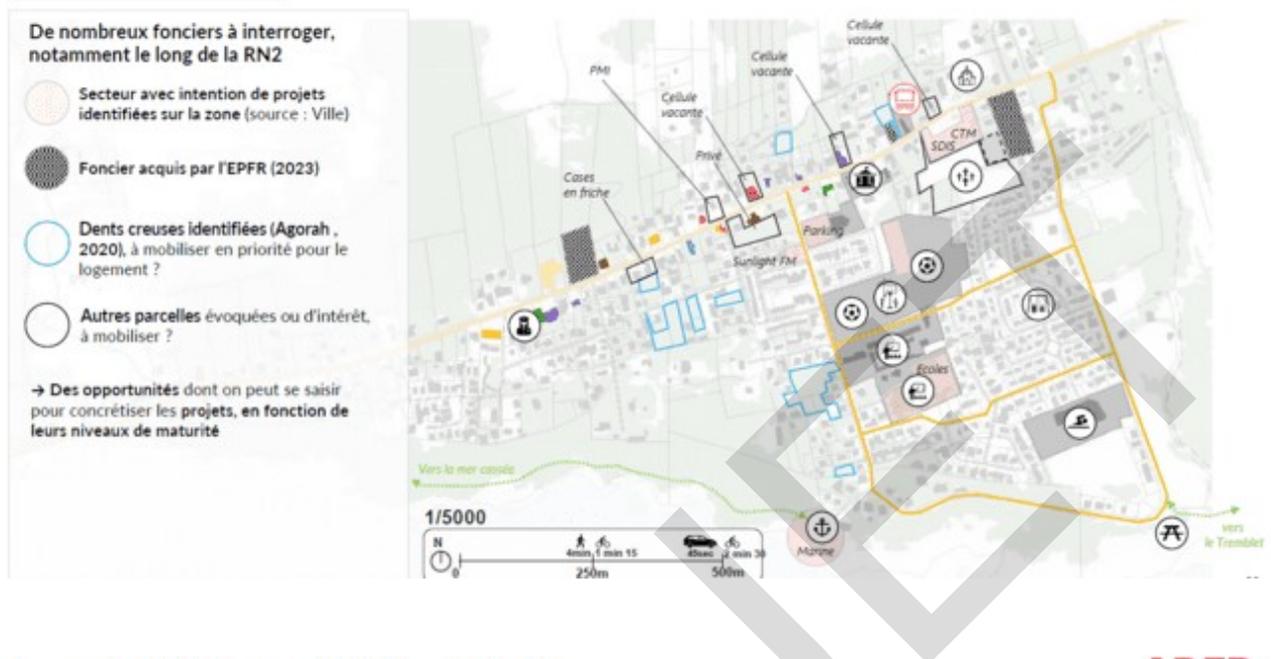


La notation de l'accessibilité aux équipements permet d'identifier l'exclusion de la polarité secondaire basée à Basse-Vallée - Le Baril par rapport au centre-ville historique, causant des déplacements vers Vincenzo ou Saint-Pierre par ses habitants du fait d'un lien au cœur de ville dilué.

## La polarité Centre-ville

Synthèse du fonctionnement du périmètre Centre-ville

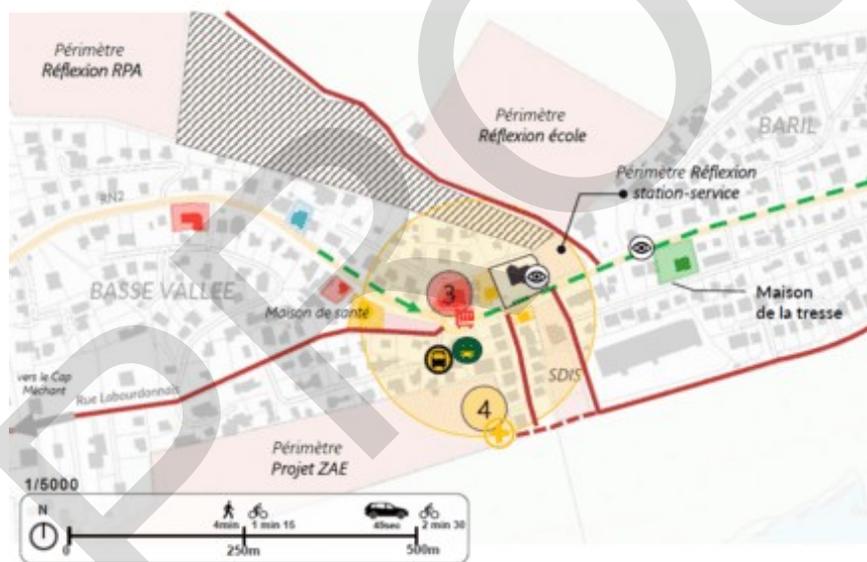
**AREP**



## La polarité Basse-Vallée / Baril

Synthèse du fonctionnement du Centre émergent de Basse Vallée

**AREP**



Une polarité identifiée....

- 4 Pôle santé bien identifié, qui se renforce avec l'extension de la maison de santé
- 3 Fréquentation de la boulangerie influencée par la présence du pôle de santé
- Mais des commerces qui sont peu visibles depuis la RN

Qui va se renforcer au regard des intentions de projets exprimés :

- Intentions de projets identifiées sur la zone
- Dents creuses identifiées (Agorah, 2020)

Un maillage du secteur à faire évoluer pour accompagner les projets :

- Une voirie à sécuriser et apaiser notamment pour les piétons et les cyclistes
- Un maillage viaire dont les gabarits sont à adapter au regard des flux attendus

### ● Tissu économique et commercial

Située entre les coulées de lave et la ville de Saint- Joseph, qui s'apparente au grand bassin d'emplois du Sud de La Réunion, la ville de Saint Philippe pâtit d'un isolement géographique, causé par son éloignement. Avec 5 085 habitants recensés en 2020 [source : SAR], Saint-Philippe compte parmi les plus petites communes de La Réunion.

Avec un taux de chômage de 40,6% en 2020 (contre 18% en moyenne à l'échelle de La Réunion et 37,6 % à l'échelle de la CASUD), la situation socio-économique des habitants de Saint Philippe se traduit par une certaine fragilité. Le revenu médian par unité de consommation est de 14 910 € par

an (contre 17 070 € par an à l'échelle de La Réunion et 23 080 € / an en France en 2021) [source INSEE 2021]. 1397 actifs sont recensés sur la commune, dont 40,8% travaillent en dehors de Saint-Philippe [source : SAR]. Les habitants qui ne travaillent pas sur la commune vont pour majeure partie à Saint Joseph (220 actifs), Saint-Pierre (145 actifs) ou ailleurs (environ 200 actifs).

L'accès aux bassins d'emplois et de consommation de Saint-Benoît, Saint-Joseph et Saint-Pierre est conditionné par des enjeux de mobilités individuelles et collectives (liaisons cars, caractérisés aujourd'hui par des ruptures de charge importantes).

De fait, une partie des consommateurs reste théoriquement captive des commerces Saint-Philippoïses. Les habitants observent une difficulté d'accès à une offre de qualité tandis que se fournir à Saint-Joseph représente à la fois une opportunité (gamme adaptée, offre de produits répondant aux besoins) et une contrainte (éloignement et congestion aux heures de pointe). Aussi, l'offre commerciale côté Saint-Joseph semble mieux répondre aux attentes, et l'approvisionnement se fait selon une logique de rationalisation de la consommation par la réalisation d'achats groupés.

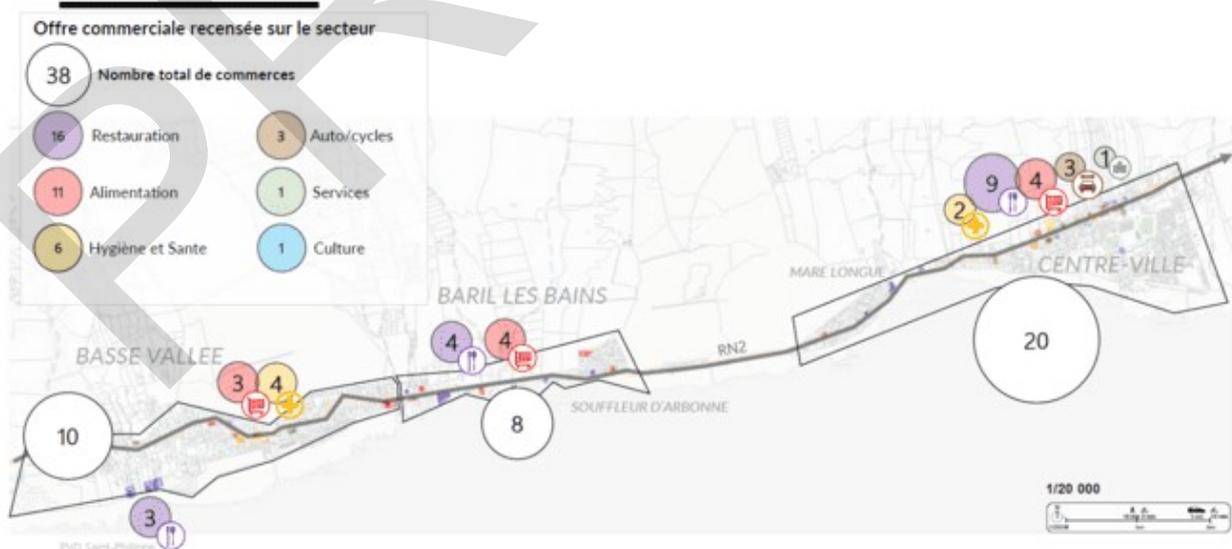
Au regard du nombre d'habitants et de sa configuration la commune a statistiquement un niveau d'équipement satisfaisant en termes de commerces :

- Un très bon niveau d'équipement sur le volet restauration, supérieur à la moyenne des autres échelles territoriales, lié au caractère touristique du territoire : 8 restaurants pour 1000 habitants par rapport à la moyenne régionale mesurée à 5 pour 1000 habitants.
- Un bon niveau d'équipement concernant les professions médicales et paramédicales, bien que ce secteur stratégique nécessite un fort accompagnement pour l'accueil de nouveaux professionnels (orthophonistes etc.) et pour garder des médecins sur le cœur de ville. En effet, si la dynamique à Basse-Vallée est porteuse d'avenir en tant que modèle pour le territoire, la MSP cœur de ville doit être reconstruite afin d'offrir des équipements plus modernes.
- Un bon nombre de commerces de proximité qui sont représentés majoritairement par des supérettes et des boulangeries. On note toutefois, l'absence de certains commerces tels que des boucheries, des poissonneries par exemple.

## L'offre commerciale de la commune

Des fonctions commerciales organisées le long de la RN2

AREP



### ● Mobilité

La Commune de Saint-Philippe dispose d'un fort potentiel pour le développement des mobilités douces grâce à ses linéaires : le long de la Route Nationale 2 (RN2) tel qu'inscrit dans le Schéma

Régional d'itinéraires Cyclables et le long du littoral. La halte de gare routière réalisée en cœur de ville (Mare-Longue) complète la connexion communale aux autres bassins de vie et contribue à l'atténuation de la dépendance aux véhicules personnels.

Les enjeux de mobilité sont exacerbés dans le contexte d'augmentation de la population senior non véhiculée et inscrivent le territoire dans une démarche plus globale en faveur de l'inclusion territoriale et sociale.

Un point de vigilance persiste pour le développement des mobilités douces le long de la RN2, cette dernière faisant l'objet d'une vitesse de circulation excessive en cœur de ville malgré les limiteurs de vitesse installés aux abords des zones résidentielles.

### ● **Déplacements pendulaires de la population active**

59,2% des actifs occupés de la Commune exercent une activité professionnelle à Saint-Philippe. L'autre part des actifs effectue des déplacements à destination de Saint-Joseph et de Saint-Pierre.

## **Article 2 – Les ambitions du territoire**

### **1.1 Les orientations stratégiques du territoire de la CASUD**

La CASUD a décliné sa stratégie de territoire dans son Projet de Territoire et en lien avec le Contrat de la Réussite de la Transition Énergétique (CRTE). Elle s'articule comme suit :

#### **Orientation 1 : Prendre soin de notre environnement et renforcer l'autonomie énergétique de notre territoire pour en assurer la durabilité et la viabilité pour les générations futures.**

- Continuer à construire des réponses durables au défi de la préservation de nos ressources naturelles et de notre cadre de vie : biodiversité, environnement, eau, aménagement des ravines, assainissement
- Affirmer et valoriser notre identité rurale, terrienne autour des solidarités
- Faire émerger de nouveaux métiers liés à la préservation de notre cadre de vie.

#### **Orientation 2 : Réaffirmer l'identité rurale, environnementale et les conditions permettant de sécuriser notre autonomie alimentaire**

- Accompagner la transition de notre agriculture et soutenir nos agriculteurs
- Développer les circuits courts et monter en valeur ajoutée locale à notre production en la diversifiant via la mise en place de labels et de nouvelles filières
- Accompagner l'éducation à une alimentation saine et locale par l'implication citoyenne et associative

#### **Orientation 3 : Renforcer l'attractivité économique du territoire et assurer l'inclusion des actifs et des habitants par une offre de formation d'accompagnement adaptée.**

- Accompagner la formation aux métiers de l'environnement et du numériques
- Favoriser l'installation d'un pôle autour de l'ingénierie environnementale et de l'économie circulaire
- Contribuer à l'installation de pépinières et entreprises innovantes mobilisées autour des enjeux de transitions environnementales, énergétiques et de durabilité

#### **Orientation 4 : Mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique en fondant une expertise et des équipements valorisant l'économie circulaire. Cela se décline en trois objectifs :**

- Poursuivre la gestion des déchets et optimiser les coûts
- Développer de nouvelles filières et tendre vers le développement de l'économie circulaire

- créatrice d'emplois et de valeur ajoutée
- Faire émerger de nouveaux métiers : sentinelle de l'environnement, agents « valoristes » etc.

## 1.2 Le projet de territoire de Saint-Philippe

La Commune de Saint-Philippe a initié la révision générale du Plan Local d'Urbanisme en octobre 2019, suivie de la révision du Projet d'Aménagement et de Développement Durable en annexe 2 de la présente convention.

La commune déploie un projet de territoire marqué par une cohérence spatiale de ses aménagements et des regroupements géographiques par thème avec des choix stratégiques clairs:

- Une zone dédiée à une économie touristique sur tout le secteur du cap méchant (renforcement de son attractivité et insertion hôtelière);
- Une Zone économique et artisanale de type économie productive au niveau du barycentre Baril/Basse-Vallée ;
- Un linéaire touristique identifié comme stratégique autour du pôle de baignade au Baril avec ses acteurs du terroir: la portion à thème Baril-les-Bains de la supérette au Baril jusqu'au Souffleur d'Arbonne ;
- Des îlots santé (professionnels et MSP) identifiés à Basse-Vallée et sur le cœur de ville à Saint-Philippe.
- Un regroupement des activités sportives et culturelles au niveau du cœur de ville dont il conviendra de redessiner la structuration pour de nouveaux espaces et de nouveaux itinéraires verts ;
- Un linéaire commerçant à densifier et à redynamiser en cœur de ville pour l'émergence d'une centralité en termes de lieux de vie et de consommation.

La volonté communale est :

- D'opérer un virage en termes de développement Économique, Social, Culturel et Urbain en préservant son identité rurale et sa biodiversité exceptionnelle ;
- De rendre lisible sa politique d'aménagement dans l'espace et dans le temps en empruntant une démarche prospective.

Par ailleurs des secteurs ou acteurs ont été identifiés comme « Stratégiques et porteurs d'avenir » pour le territoire » :

- Le projet d'hôtel haut de gamme (4\*+, 5\*) à Basse-Vallée qu'il conviendra d'accompagner dans ses problématiques (urbanistiques, financières et de structuration de services connexes) mais aussi s'agissant de son insertion dans la zone touristique dédiée avec le réaménagement nécessaire du Cap Méchant en tant que pôle touristique majeur ;
- Le projet de renforcement de la MSPU de Basse-Vallée qui constitue un modèle en termes de structuration pour une commune excentrée et fragile. Le développement de cet acteur notamment sous son angle « universitaire » par l'accueil des internes, combiné à la

dynamique de recherche très active sur la commune à travers la station scientifique où séjournent des doctorants (biodiversité dont Mare-Longue), met en évidence la perspective d'un embryon de pôle universitaire aux standards européens qu'il faudra conforter par la création de tiers lieux ou de résidences pour publics spécifiques.

Cette vision d'avenir inclut également au premier plan :

- Une volonté d'insérer de nouveaux équipements publics (notamment la maison de veillée) dans une logique de renouvellement urbain et de développement durable ;
- Des projets structurants et majeurs pour La Ville : la ZAE, la cale de halage, le forage de Takamaka pour ne citer que l'essentiel.
- Forte de ses emblèmes naturels, reconnus et labellisés au niveau mondial (UICN, première colonie d'oiseaux marins de l'île, récif corallien résilient, rares forêts hygrophiles de basse-altitude, corridor terre-mer, Mare-Longue en tant que vestige de forêt primitive ), la commune attend cette reconnaissance de moteur de la biodiversité réunionnaise par l'accueil d'un lycée forestier, de l'agence régionale de la biodiversité (ARB), ou d'un pôle d'accueil universitaire aux standards européens.

Dans le cadre de son Projet de Territoire 2023-2030 et de la mise en place du Contrat de Réussite de la Transition Écologique (CRTE), la CASUD a élaboré une feuille de route pour la concrétisation de ces orientations, à savoir :

1. *Préserver l'environnement, la biodiversité et tendre vers l'autonomie énergétique*
2. *Valoriser l'identité rurale et agricole et tendre vers l'autonomie alimentaire*
3. *Renforcer l'attractivité économique pour lutter contre le chômage, et notamment celui touchant la jeunesse dans les Hauts du territoire*
4. *Faire des déchets une richesse en développant l'économie circulaire et le réemploi.*

### **Le projet de territoire de Saint-Philippe s'inscrit dans la démarche de la CASUD dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :**

AXE 1 : Renforcer l'attractivité de Saint-Philippe en s'appuyant sur son identité rurale afin d'offrir aux habitants et aux visiteurs un lieu de vie harmonieux

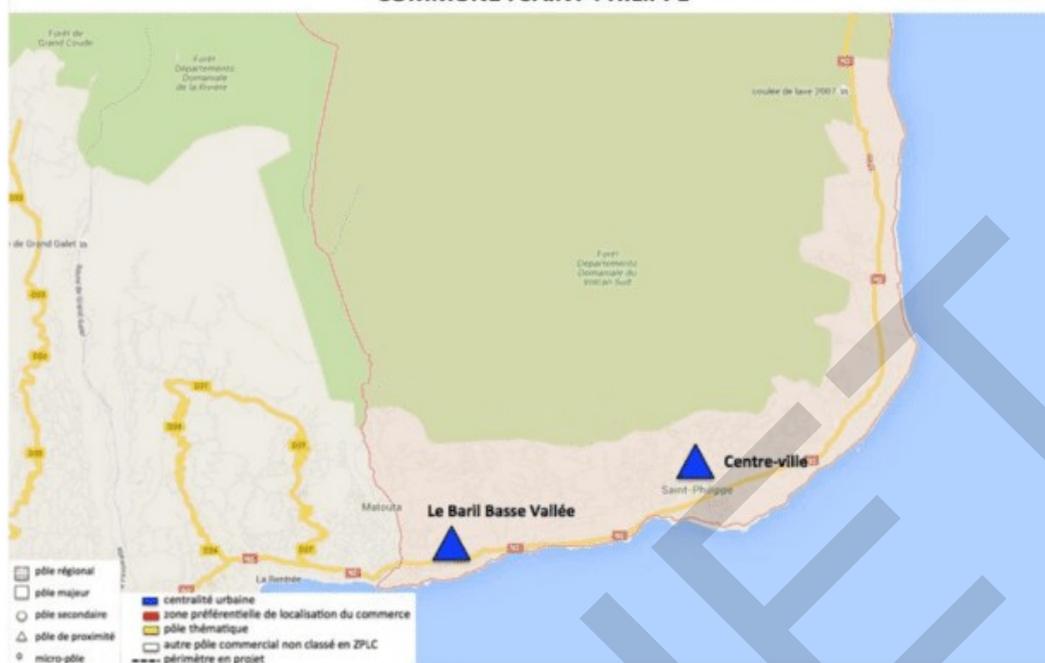
1. Protéger le patrimoine naturel
2. Structurer l'armature urbaine du territoire
3. Satisfaire les besoins en logements par une offre de qualité et diversifiée

AXE 2 : Valoriser les richesses du territoire afin d'accompagner le développement social, urbain et économique dans le respect de ces éléments

1. Développer l'activité économique et assurer l'emploi artisanal, commercial et des services
2. Faire du cadre environnemental et paysager un atout de dynamisme touristique et d'attractivité
3. Conforter le rôle économique d'une activité agricole raisonnée
4. Appliquer une gestion durable des ressources et promouvoir les réseaux

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial du SCoT Grand Sud présente les polarités commerciales et les projets d'aménagement et de développement commercial de Saint-Philippe comme suit :

## Orientations de maillage commercial pour la période 2019-2035 COMMUNE : SAINT-PHILIPPE



### Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques. Ces dernières sont restituées sur une cartographie du territoire en annexe 1 de la présente convention.

La stratégie du projet de territoire communal a été affinée dès la signature de la convention d'adhésion en février 2022 et sera enrichie tout au long de la durée de vie du programme afin de considérer les évolutions de contexte territorial et intercommunal ainsi que les travaux en cours.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

- **Axe 1. Redynamiser l'attractivité économique et commerciale**
  - Orientation 1.1 : Accueillir de nouveaux acteurs économiques et commerciaux sur le territoire
  - Orientation 1.2 Structurer l'offre commerciale existante
  - Orientation 1.3 : Développer la polarité à vocation touristique Basse-Vallée - Baril
- **Axe 2. Oeuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants**
  - Orientation 2.1 : Développer l'offre de logements
  - Orientation 2.2 : Structurer et améliorer l'offre d'équipements
  - Orientation 2.3 : Adapter l'aménagement urbain au développement du territoire
- **Axe 3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique**
  - Orientation 3.1 : Promouvoir la souveraineté alimentaire et les filières de production locale

- Orientation 3.2 : Instaurer les bases d'une résilience énergétique et de la neutralité carbone
- Orientation 3.3 : Élaborer une stratégie de valorisation des déchets et des biodéchets
- **Axe 4 : Développer une offre de mobilité multimodale et adaptée au développement du territoire**
  - Orientation 4.1 : Rationaliser le trafic automobile et routier en cœur de ville
  - Orientation 4.2 : Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire
- **Axe 5 : Promouvoir les patrimoines naturels et immatériels**
  - Orientation 5.1 : Valoriser les espaces naturels et la ruralité
  - Orientation 5.2 : Promouvoir les savoir-faire et l'artisanat

#### Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

#### 4.1 Les actions

Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du Projet de Territoire de la CASUD.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT.

*Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent a minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés). Leur plan de financement est présenté.*

#### 4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

### 4.3 Périmètre ORT (Opération de Revitalisation de Territoire)

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est un outil majeur pour la revitalisation des territoires et de leurs centralités.

L'ORT vise ainsi à mettre en œuvre un projet urbain, économique et social de revitalisation du territoire concerné, afin d'en améliorer l'attractivité mais aussi :

- de lutter contre la vacance des logements et locaux commerciaux et artisanaux, et contre l'habitat indigne,
- de réhabiliter les friches urbaines, l'immobilier de loisir,
- de valoriser le patrimoine bâti.

Le périmètre ORT de la Commune de Saint-Philippe est multi-sites afin de proposer une offre plus large de mixité fonctionnelle sur les deux polarités Basse-Vallée / Le Baril et le centre-ville (cf. Annexe 2)

### Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

### Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

#### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la Commune Saint-Philippe assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la Commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Commune signataire s'engage à désigner dans ses services un référent pour le programme Petites Villes de Demain, en lien direct avec le chef de projet désigné au sein des services de la CASUD. Ils seront co-acteurs de l'animation du programme et de son évaluation.

La Commune signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire communal. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

## 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites Villes de Demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs

locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### 6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### 6.5. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 4.

## Article 7 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

La Commune de Saint-Philippe met en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de Réussite de la transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Réaliser le bilan annuel du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière validé en COPIL ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

## Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

### *Orientation 1*

Indicateur	Référence	Objectif

*Orientation 2*

Indicateur	Référence	Objectif

*Orientation 3*

Indicateur	Référence	Objectif

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

**Article 10 – Utilisation des logos**

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe XX, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prend automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.



## Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

## Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de XXX à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de XXX.

Signé à xxxx le xxx

## Sommaire des annexes

**Annexe 1 : Projet de territoire – orientations stratégiques**

**Annexe 2 : Plan guide des interventions au sein du périmètre de l'ORT**

**Annexe 3 : Fiches actions (*en cours de réalisation*)**

**Annexe 4 : Maquette financière**

**Annexe 6 : Contribution spécifique à la convention des établissements publics et opérateurs**

PROJET



## Annexe 1 – Projet de Territoire - Orientations stratégiques

AXES - ORIENTATIONS - ACTIONS	NATURE	Phase PVD
<b>1. REDYNAMISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE, COMMERCIALE ET TOURISTIQUE</b>		
<b>1.1 Accueillir de nouveaux acteurs économiques et commerciaux sur le territoire</b>		
1.1.1 Etudier la faisabilité d'une zone d'activité économique à Basse-Vallée	ETUDE	2020-2026
1.1.2 Etudier l'opportunité d'une zone d'activité économique à Basse-Vallée	ETUDE	2020-2026
1.1.3 Animer et redynamiser l'offre commerciale par le lancement de l'évènement Mon Centre Bourg a un Incroyable Commerce	ACTION	2020-2026
<b>1.2 Structurer l'offre commerciale existante</b>		
1.2.1 Etudier le potentiel commercial du territoire	ETUDE	2020-2026
1.2.2 Définir un plan d'action pour adapter l'offre de l'actuel Leader Price	ACTION	2020-2026
<b>1.3 Développer la polarité à vocation touristique Basse-Vallée - Baril</b>		
1.2.1 Augmenter l'offre de nuitées par la réalisation d'une offre de tourisme haut de gamme	ACTION	2027-2032
1.2.2 Créer une offre de tourisme différenciante par la création d'ecolodge et le déploiement de l'agro et l'écotourisme - expérientiel	ACTION	2027-2032
1.2.2 Cap Méchant : Valoriser le pôle touristique et le champ de foire	ETUDE	
1.2.3 Cap Méchant : assurer l'intégration du projet hôtelier	ETUDE	2020-2026
1.2.4 Cap Méchant : préserver l'attractivité des restaurants existants (stationnements, accès logistiques)	ETUDE	2020-2026
1.2.5 Cap Méchant : élaborer une programmation annuelle du champ de foire en complément de la Fête Vacoa	ETUDE	2020-2026
1.2.6 Baril-les-Bains : mettre en perspective la section Baril-les-Bains, un parcours touristique sécurisé en mode doux et un linéaire commerçant sur le secteur du Baril en lien avec le Cap méchant - étude de programmation -supérette et souffleur d'Arbonne	ETUDE	2027-2032
1.2.7 Baril-les-Bains : Renforcer et compléter la polarité loisirs par l'aménagement de la frange ouest et l'amélioration de l'offre de stationnement	ACTION	2027-2032
<b>2. OEUVRER EN FAVEUR D'UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET REpondant AUX BESOINS DES HABITANTS</b>		
<b>2.1 Développer l'offre de logements</b>		
2.1.1 Création de logements sociaux en centre-ville sur une parcelle de 6300m <sup>2</sup>	ACTION	2027 - 2032
2.1.2 Réaliser une Résidence pour Personnes Agées à	ETUDE	2027-2032

## Basse-Vallée

2.1.3 Etudier l'opportunité de la réalisation de logements à destination de publics spécifiques (chercheurs, étudiants, professionnels de santé)

ETUDE

2027 - 2032

## 2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements

2.2.1 Etudier le maillage des deux centralités dans le cadre d'une étude de programmation urbaine

ETUDE

2020-2026

2.2.2 Réaliser la maison de veillée sur une parcelle du projet de logement

ACTION

2020-2026

2.2.3 Création d'une salle omnisport dans les anciennes tribunes du stade comprenant un dojo, boxingclub, salle de fitness pour un prestataire et un clubhouse

ETUDE

2027 - 2032

2.2.4 Réalisation d'une maison des pratiques artistiques - étude maîtrise d'oeuvre pour la démolition et la reconstruction des anciens locaux Sunlight FM

ETUDE

2.2.5 Extension de l'activité et des locaux de la maison de santé en lien avec la pharmacie sur une parcelle de 400m<sup>2</sup>

ACTION

2027 - 2032

2.2.6 Explorer l'opportunité de la relocalisation de la bibliothèque - proche de la gare (cellule vacante)

ACTION

2020-2026

2.2.7 Reconstruire l'école de Basse-Vallée afin de rationaliser les fonciers stratégiques à proximité du champ de foire

ETUDE

2.2.8 Poche écoles du coeur de ville : étudier la mise à niveau de la poche (espaces publics), de l'offre de stationnement et de la desserte

ETUDE

2020-2026

## 2.3 Adapter l'aménagement urbain au développement du territoire

2.3.1 Homogénéisation de l'espace public dans les segments commerciaux : Conduire une étude urbaine sur le linéaire commercial du centre-ville

ETUDE

2020-2026

2.3.2 Homogénéisation de l'espace public dans les segments commerciaux : Conduire une étude urbaine sur le secteur de centralité émergente de Basse-Vallée

ETUDE

2020-2026

2.3.3 Organiser une concertation citoyenne sur la réalisation de lieux de vie urbains partagés dans les quartiers résidentiels

ACTION

2020-2026

2.3.4 Exploiter l'espace de la Salle Madoré (1600m<sup>2</sup>) pour un marché couvert ou un parking

ACTION

2020-2026

## 3. ASSURER LA REPONSE DU TERRITOIRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### 3.1 Promouvoir la souveraineté alimentaire et les filières de production locale

3.1.1 Initier démarche Projet Alimentaire Territorial

ACTION

2020-2026

3.1.2 Réalisation d'une serre pour le CCAS, salle Mer Cassée

ACTION

2020-2026

3.1.3 Promouvoir la coopérative de vente de produits issus de la pêche saint-philippoise

ACTION

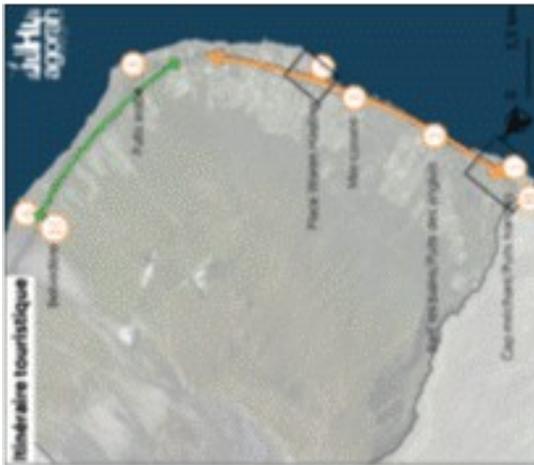
2027-2032

3.1.4 Promouvoir le circuit court entre producteurs locaux et restaurateurs	ACTION	2027-2032
<b>3.2 Instaurer les bases d'une résilience énergétique et de la neutralité carbone</b>		
3.2.1 Exploiter la force de la houle pour la production d'énergie hydraulique -	ACTION	2027-2032
3.2.2 Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtis publics et privés	ACTION	2027-2032
3.2.3 Créer des îlots de fraîcheur dans les cours d'école	ACTION	2027-2032
<b>3.3 Elaborer une stratégie de valorisation des déchets et des biodéchets</b>		
3.3.1 Mettre en oeuvre la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les scolaires par la mise à disposition de tables de tri	ACTION	2020-2026
3.3.2 Réalisation d'un site de compostage électromécanique derrière la Mer Cassée	ACTION	2020-2026
<b>4. DEVELOPPER UNE OFFRE DE MOBILITE MULTIMODALE ET ADAPTEE AU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</b>		
<b>4.1 Rationaliser le trafic automobile et routier en coeur de ville</b>		
4.1.1 Etudier l'évolution de la voirie connectant la future ZAE et le SDIS à la RN2	ETUDE	2020-2026
4.1.2 Etudier l'évolution de la voirie connectant la RN2 au projet d'école de Basse-Vallée	ETUDE	2027-2032
4.1.3 Basse-Vallée - Baril : Apaiser le linéaire de la RN2 entre la sortie du Baril et la bifurcation vers le jardin des Parfums et des Epices	ACTION	2027-2032
4.1.4 Etudier le stationnement sur le linéaire commercial du coeur de ville (partage de la voirie entre piétons, cyclistes et automobilistes stationnés)	ETUDE	2020-2026
<b>4.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire</b>		
4.2.1 Tracer un itinéraire piéton alternatif partant du cimetière côté Est afin de compléter l'aménagement de la Rue de la Marine tout en longeant la Rue de la Pompe par les quartiers résidentiels et les équipements communaux	ACTION	2020-2026
4.2.2 Assurer la continuité du trottoir dans l'axe commercial de Saint-Philippe centre pour rétablir la continuité entre le coeur de ville et la Mer Cassée	ACTION	2020-2026
4.2.3 Réaliser une traversée piétonne depuis la halte routière	ACTION	2020-2026
4.2.4 Connecter Baril les Bains et le Cap Méchant par un itinéraire cyclable accompagné de parkings vélo et d'équipements adaptés aux besoins des cyclistes	ACTION	2020-2026
4.2.5 Réaliser un parking à vélo à la Marine inscrite dans la continuité de la voie cyclable de la Rue de la Marine et de la voie vélo Régionale	ACTION	2020-2026
<b>5. PROMOUVOIR LES PATRIMOINES NATURELS ET IMMATERIELS</b>		
<b>5.1 Valoriser les espaces naturels et la ruralité</b>		

<p>5.1.1 Arrêts minute (faible incidence sur la consommation)                  : Valoriser les points d'intérêt longeant la RN2 afin de rallonger les pauses des touristes en misant sur un stationnement adapté, des traversées piétonnes sécurisées, une signalétiques claire et visible ainsi qu'un aménagement</p>	<p>ACTION</p>	<p>2020-2026</p>
<p>5.1.2 Arrêts découverte (forte incidence sur la consommation) : Valoriser les lieux d'intérêt par la signalétique, la documentation aux abords du site, la mise en valeur paysagère depuis la RN2 et le stationnement</p>	<p>ACTION</p>	<p>2020-2026</p>
<p><b>5.2 Promouvoir les savoir-faire et l'artisanat</b></p>		
<p>5.2.1 Promouvoir la réalisation et la restauration de coques de bateaux dans la Marine de Saint-Philippe (Maison de la pêche, en lien avec la vente de produits de la pêche)</p>	<p>ACTION</p>	<p>2027-2032</p>
<p>5.2.2 Promouvoir l'artisanat autour de la tresse de Vacoa</p>	<p>ACTION</p>	<p>2027-2032</p>

PROJET





## Synthèse des intentions du territoire de Saint-Philippe issue de l'atelier du 24/10/2023



### Développement durable et résilience du territoire

- Route des lacs à valoriser
- Biodiversité à préserver
- Patrimoine bâti et culturel à préserver et valoriser
- Energie renouvelable = développement de photovoltaïque
- Entrée de ville à valoriser (jardins citadins)

### Attractivité économique et touristique

- Commerce
- Activité économique
- Hébergement touristique
- Espaces à vocation touristique
- Centre commercial
- Station service
- Marché couvert
- Site touristique à valoriser
- ZAE
- Zone à développer (rillage artisanal/champ de foire)
- Locaux commerciaux vacants à réhabiliter
- Dynamisation commerciale et reconstruction de la voirie
- Microsites de centre-ville vers le littoral
- Itinéraire touristique

### Habitat et cadre de vie

- Equipement administratif
- Equipement de proximité
- Opération de logements sociaux
- Epicerie solidaire
- Accessibilité et mobilités
- Habits routiers : intermodalité à développer
- Cheminement piéton et vélo
- Entrée de centre-ville à marquer

### Centralité secondaire à vocation touristique et économique



### Centralité principale à vocation commerciale



Envoyé en préfecture le 16/10/2024

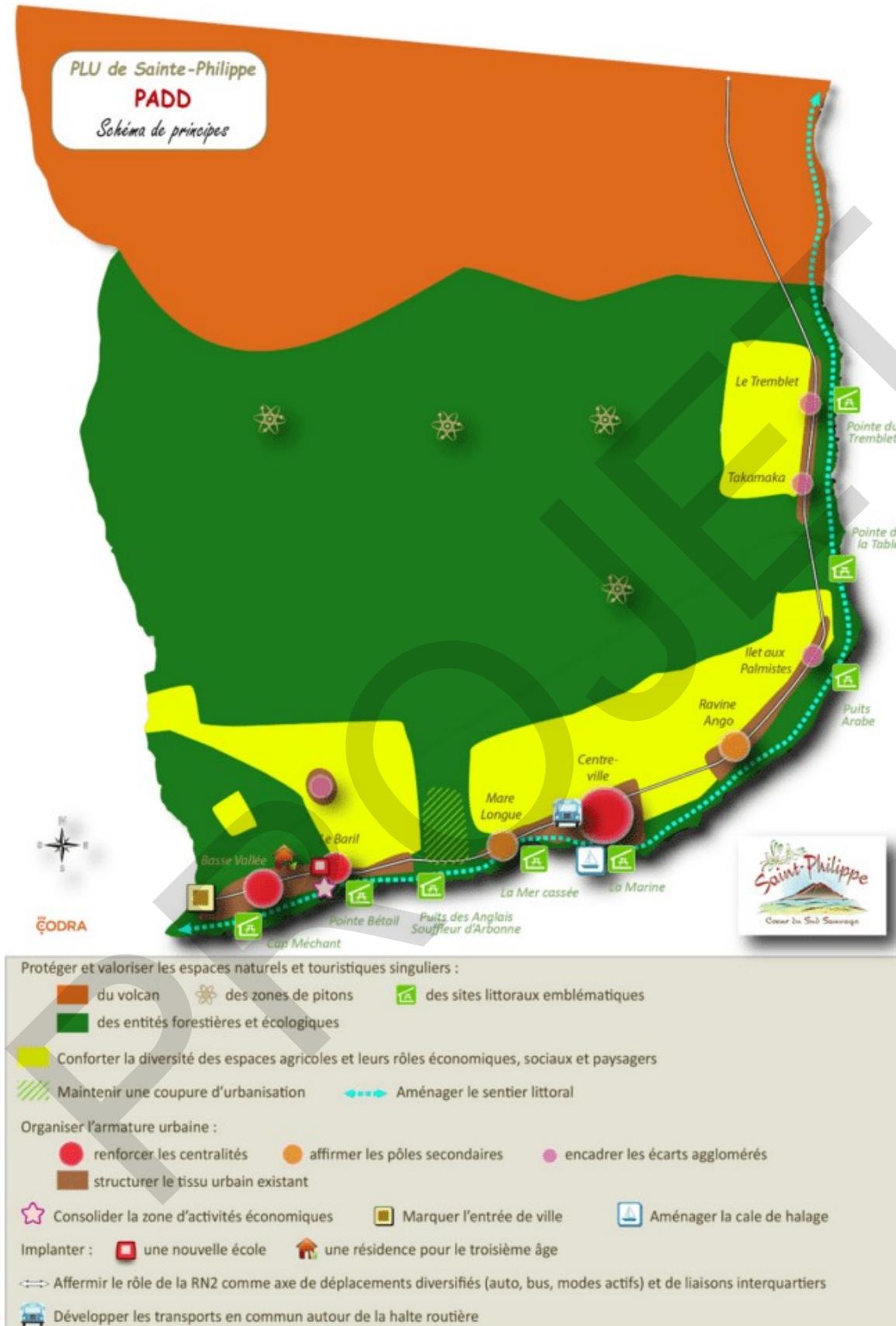
Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 974-249740085-20241004-AFF29\_CC041024-DE



Annexe  
3



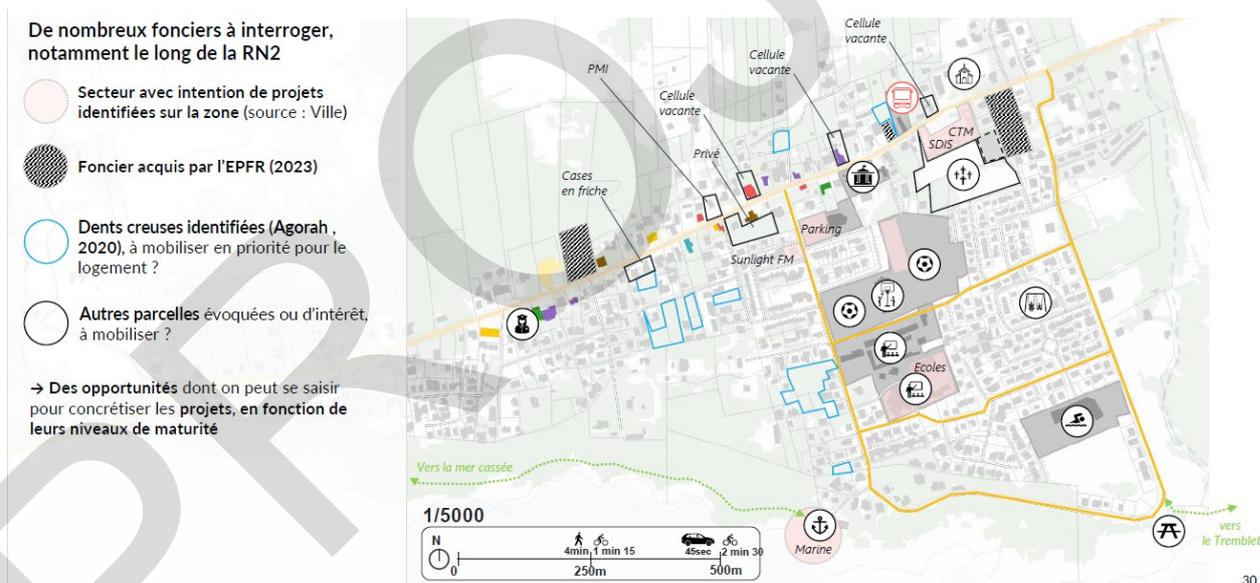
## Annexe 2 – Présentation du périmètre des secteurs d'intervention ORT

### Centralité Saint-Philippe

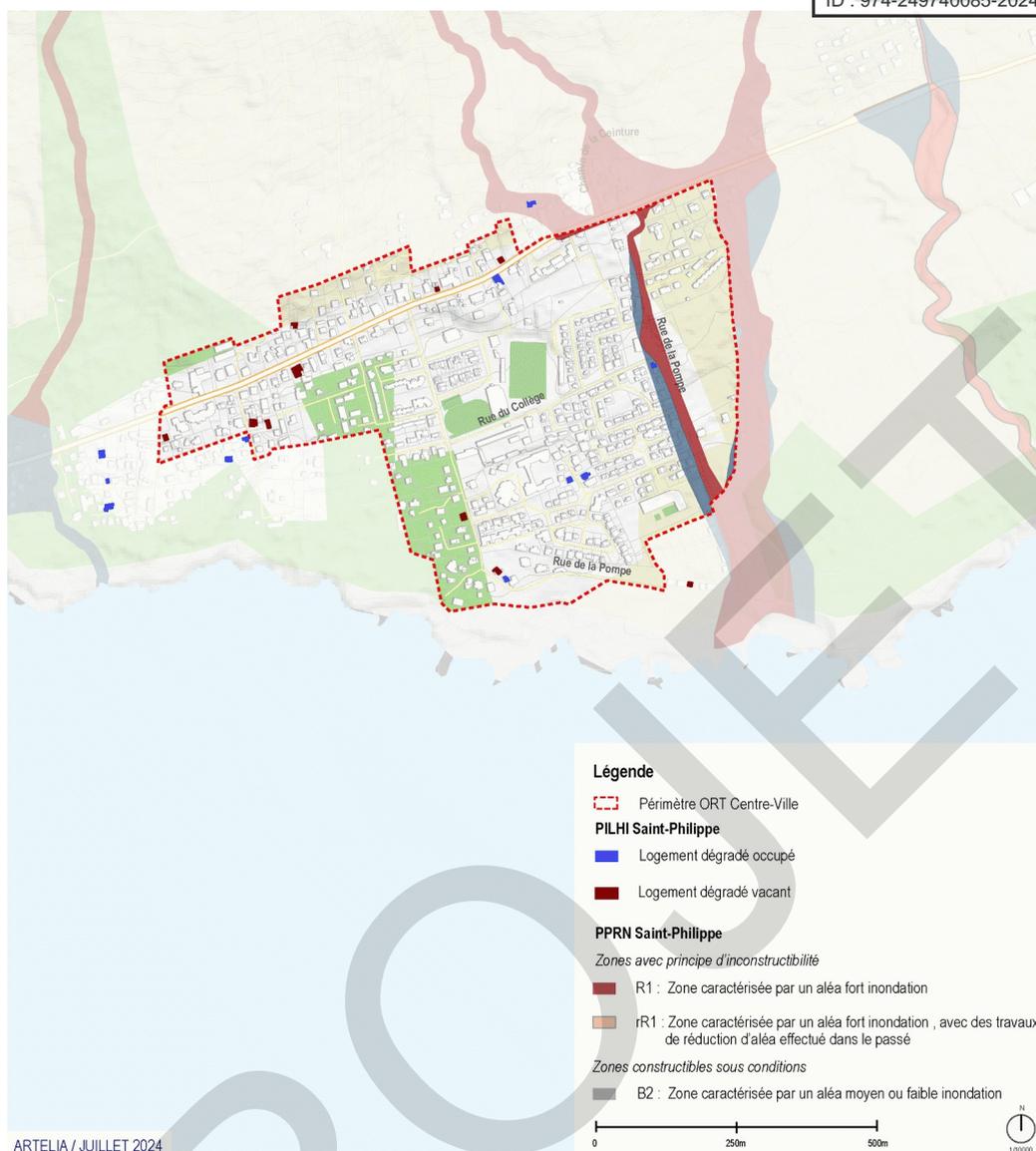
Un premier périmètre ORT de la Commune de Saint-Philippe est délimité sur le centre-ville historique afin de faire profiter la commune des dispositifs en faveur du maintien de l'offre commerciale et l'amélioration de l'offre de logements et du cadre de vie.

Alignée sur les objectifs de la « ville du quart d'heure », cette centralité vise l'amélioration du cadre de vie de ses habitants par l'adoption des modes doux et le développement des équipements publics.

1. **Amélioration de l'offre de logements** en lien avec l'ANAH et le PILHI de la CASUD
2. **Dispositif de minoration foncière** en lien avec l'EPFR visant à acquérir des fonciers stratégiques pour le développement du linéaire commercial du centre-ville et apaiser le trafic automobile
3. **Sollicitation de l'outil « bien sans maître »** permettant de revitaliser la centralité en prospectant de nouveaux fonciers pour le développement à moyen terme du centre-ville
4. **Droit de préemption urbain renforcé** : dans le cadre de sa stratégie de revitalisation commerciale et en lien avec les objectifs de la loi SRU, ce dispositif permettra à la Commune de faciliter l'ajout de foncier stratégique à proximité du centre-ville pour doter la Commune de nouveaux équipements, commerces et/ou de nouveaux projets de logements



Cartographie AREP réalisée dans le cadre de la mission de programmation urbaine et financée par la Banque des Territoires



### Centralité Basse-Vallée

Le second périmètre ORT est défini dans l'entrée de bourg de Basse-Vallée - Le Baril, bénéficiant d'un dynamisme économique grâce à sa proximité des pôles économiques du Sud (communes de Saint-Joseph et de Saint-Pierre). Il complète la vocation du centre-ville - davantage tourné vers la réponse aux besoins des Saint-Philippoises – par l'apport d'une économie productive, alimentée par une attractivité économique et touristique renforcée.

La centralité Basse-Vallée est représentée dans un périmètre stratégique intégrant le périmètre ORT multisite.

1. **Minoration foncière de l'EPFR** appliquée sur des fonciers stratégiques pour la réalisation de logement sociaux et/ou d'activités économiques.
2. **Renforcement du droit de préemption urbain** appliqué sur des fonciers stratégiques visant l'apaisement de la circulation. Ce levier intervient en prévision de la réalisation de la Zone d'Activité Economique, la réalisation de tiers lieux en lien avec la maison pluriprofessionnelle de santé et universitaire, la réalisation de logements et la réalisation du projet hôtelier.
3. **Prêt bonifié de la Banque des Territoires:** le projet hôtelier jouera un rôle moteur dans l'attractivité et la revitalisation économique, touristique et commerciale de la Commune.

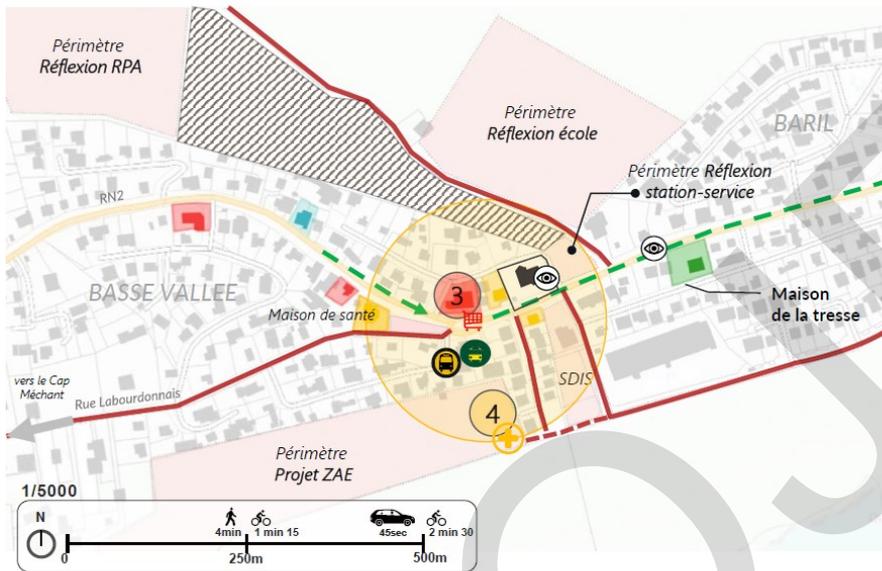


Les prêts bonifiés proposés par la Banque des Territoires proposés

dans le cadre de l'ORT apporteront un appui supplémentaire au porteur de projet.

4. **Mise en compatibilité des documents d'urbanisme** : ce levier permettrait de déclasser la parcelle du projet hôtelier – actuellement positionnée en zone agricole (A) - de manière effective sur l'ensemble des documents d'urbanisme.
5. **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : des OAP sont prévues dans le secteur du Cap Méchant afin de requalifier le site d'intérêt touristique et économique (restaurateurs). Les OAP permettront également de prévoir l'accueil des touristes et leur arrivée sur le site (stationnement, voies d'accès etc.)

### Synthèse du fonctionnement du Centre émergent de Basse Vallée



PVD Saint-Philippe

#### Une polarité identifiée...

- 4 **Pôle santé** bien identifié, qui se renforce avec l'extension de la maison de santé
- 3 **Fréquentation de la boulangerie** influencée par la présence du pôle de santé
- Mais des **commerces** qui sont peu visibles depuis la RN

#### Qui va se renforcer au regard des intentions de projets exprimées :

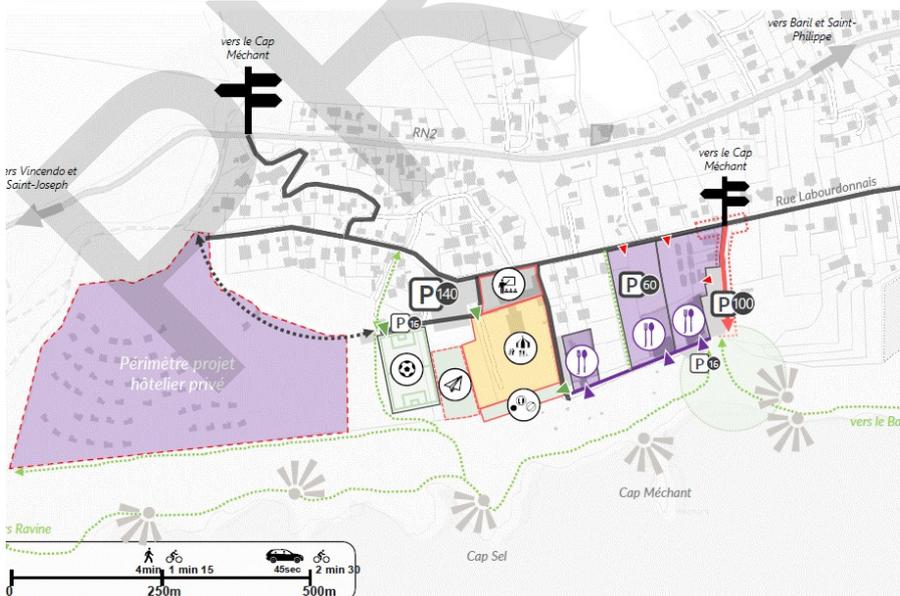
- Intentions de projets identifiées sur la zone
- Dents creuses identifiées (Agorah, 2020)

#### Un maillage du secteur à faire évoluer pour accompagner les projets :

- Une voirie à sécuriser et apaiser notamment pour les piétons et les cyclistes
- Un maillage viarie dont les gabarits sont à adapter au regard des flux attendus

### La polarité Basse-Vallée / Baril

#### Synthèse du fonctionnement du périmètre du Cap Méchant



- Au sein du site du Cap Méchant, des **sentiers piétons** qui ménagent de nombreux **points de vue**

#### A l'Est du site, des activités bien implantées

- Plusieurs restaurants** réputés et attractifs associés à du parking
- dont **les entrées** sont positionnées côté Cap Méchant

- Un **accès au site stratégique**, dominée par un vocabulaire industriel et routier

#### A l'Ouest du site, un secteur en mutation

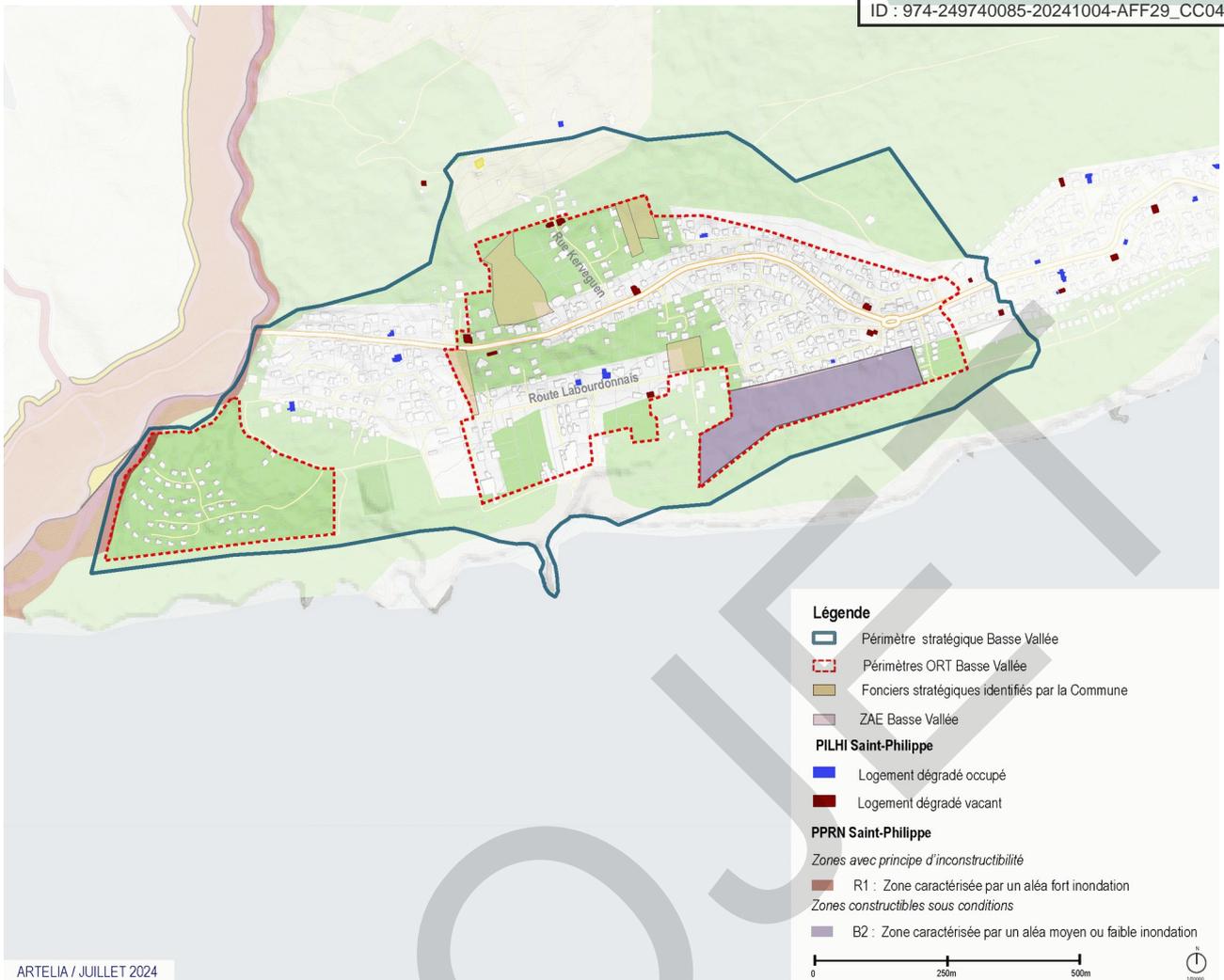
- Le **Champ de foire**, site emblématique de la Fête vacoa, mais sous-utilisé

- Et **plusieurs parcelles mutables** à moyen terme, qui peuvent permettre de repenser l'accès et la mise en valeur du site ?

- environ **330 places de stationnement** sur le périmètre (public et privé)

16

Cartographies AREP réalisée dans le cadre de la mission de programmation urbaine et financée par la Banque des Territoires



ARTELIA / JUILLET 2024

PROJET



### Annexe 3 – Fiches actions

En cours de réalisation

PROJET



## Annexe 4 – Maquette financière

AXES - ORIENTATIONS - ACTIONS	Maître d'Ouvrage	Coût TOTAL HT	Part Etat	Part autres partenaires	Calendrier
<b>1. REDYNAMISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE, COMMERCIALE ET TOURISTIQUE</b>					
<b>1.1 Accueillir de nouveaux acteurs économiques et commerciaux sur le territoire</b>					
1.1.1 Réaliser une zone d'activité économique à Basse Vallée	CASUD puis PRIVE (concession)	Etude de faisabilité : 30 000€ Etude d'opportunité 30 000€	A définir	Banque des Territoires (à définir dans le cadre de l'appui en ingénierie) - sous réserve	Etudes préalables et d'avant-projet : 2025
<b>1.2 Structurer l'offre commerciale existante</b>					
1.2.1 Etudier le potentiel économique et commercial du territoire	Commune	25 000€ (est.)	-	Banque des Territoires (dans le cadre de l'appui en ingénierie) - sous réserve	A chiffrer
1.2.2 Etudier l'opportunité de la création d'un marché couvert en coeur de ville	Commune	A chiffrer	A définir	A définir	A définir
1.2.3 Définir un plan d'action pour adapter l'offre de l'actuel GMS	Commune	Temps agent	-	-	En lien avec l'étude de potentiel économique et commercial du territoire (action 1.2.1)
<b>1.3 Développer l'attractivité touristique et commerciale</b>					
1.3.1 Augmenter l'offre de nuitées par la réalisation d'une offre de tourisme haut de gamme	Privé	Commune : 45 000€	-	Banque des Territoires (prêts bonifiés) - sous réserve	A définir
1.3.2 Créer une offre de tourisme différenciante par la création d'ecolodge et le déploiement de l'agro et l'écotourisme (espace thermal etc) - expérientiel	Privé	A chiffrer	-	-	-
1.3.3 Repositionner le Cap Méchant comme pôle majeur avec ses nouvelles logiques de déplacement, OAP	Commune	Etude de programmation : 30 000€ Réhabilitation des voiries : 87 000€	PST	ONF OTI Sud	2025 : lancement des études) 2027 : lancement des travaux
1.3.4 Baril-les-Bains : Faire advenir un parcours touristique et un linéaire commerçant sur le secteur du Baril en lien avec le Cap méchant - étude de programmation	Commune	Temps agent A chiffrer	-	ONF OTI Sud DEAL SEOR GAL Grand Sud Région Réunion (sous réserve) Commerçants du linéaire	2025 - 2028

1.3.5 Création d'un linéaire commerçant identifiant le cœur de ville, ses parkings et ses acteurs économiques	Commune	Temps agent	-	Région (sous réserve) Commerçants	2025
1.3.6 Cale de halage et projets connexes, touristiques et filière économique	CASUD Commune	A définir	-	Coopérative Commerçants	2024 - 2027
<b>2. OEUVRER EN FAVEUR D'UN CADRE DE VIE ATTRACTIF ET REpondant AUX BESOINS DES HABITANTS</b>					
<b>2.1 Développer l'offre de logements</b>					
2.1.1 Création de logements sociaux en centre-ville sur une parcelle de 6300m <sup>2</sup> en lien avec la SODEGIS	Porteur privé	A chiffrer	-		2027 - 2032 (délibération en conseil municipal en 2024 sur la vente de la parcelle au porteur privé)
2.1.2 Réaliser une Résidence pour Personnes Agées à Basse-Vallée	Porteur privé	A chiffrer	A définir	A définir	Identification foncière en cours En lien avec les actions 2.1.3, 2.2.5 et 2.2.6
2.1.3 Etudier l'opportunité de la réalisation de logements et d'espaces de travail à destination de publics spécifiques (chercheurs, étudiants, professionnels de santé)	Commune CASUD	30 000€ (est.)	A définir	SEOR Professionnels de santé CHU Université du Tampon	En lien avec les actions 1.1.1, 2.2.5 et 2.2.6
2.1.4 Livrer le projet de logement sociaux Trinité 2	Porteur privé	A chiffrer	-	-	-
2.1.5 Remobilisation des logements vacants en prenant en compte la préservation architecturale créole	CASUD Commune	A chiffrer	A chiffrer	ANAH DEAL DAC OI	En lien avec les objectifs du PILHI
2.1.6 Accompagner la réhabilitation du parc de logement insalubre en lien avec le PIHLI de la CASUD (préservation architecturale créole à prendre en compte)	CASUD Commune	A chiffrer	A chiffrer	ANAH DEAL	En lien avec les objectifs du PILHI
<b>2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements</b>					
2.2.1 Etudier le maillage des deux centralités dans le cadre d'une étude de programmation urbaine	Banque des Territoires CASUD Commune	30 000€ (Marché à Bons de Commandes MABC)	-	AREP (mandataire)	mars 2024 - juillet 2024
2.2.2 Réaliser la maison de veillée à proximité de l'église du centre-ville	Commune	A chiffrer	-	-	Négociation foncière en cours (2024) Lancement des travaux prévu en 2025
2.2.3 Création d'une salle omnisport dans les anciennes tribunes du stade comprenant un dojo, boxingclub, salle de fitness pour l'accueil d'un prestataire et un clubhouse	Commune	2 500 000€	AAP Projet Sportif Structurant	AFD PST	2024 - 2027

2.2.4 Réalisation d'une maison des pratiques artistiques - étude maîtrise d'oeuvre pour la démolition et la reconstruction des anciens locaux Sunlight FM	Commune	1 700 000€	DRACS	PST Région Réunion (sous réserve)	2024 - 2026
2.2.5 Création d'une maison de santé en cœur de ville afin de soutenir l'installation et la fidélisation des praticiens sur le territoire communal	Professionnels de santé	A chiffrer	-	ARS	2025
2.2.6 Extension de la maison pluriprofessionnelle et universitaire de Basse-Vallée	Professionnels de santé	A chiffrer	-	ARS Université du Tampon (sous réserve)	2025
2.2.7 Création d'un laboratoire d'analyses médicales	Professionnels de santé	A chiffrer	-	-	2024 - 2026
2.2.8 Explorer l'opportunité de la relocalisation de la bibliothèque et de la requalification de son offre (cyberbase, médiathèque, bibli High Tech)	Commune	87 000€	A définir	DAC OI (sous réserve) PST	2024 - 2027
2.2.9 Réhabiliter l'école de Basse-Vallée	Commune	1 500 000€	A définir	FEDER (rénovation thermique) PST Fonds Vert (sous réserve)	2024 - 2026
2.2.10 Poche écoles du cœur de ville : réaménagement des lieux communs pour la sécurisation et la création d'espaces plus accueillants avec une réflexion de l'offre de stationnement et de la desserte (mission de maîtrise d'oeuvre)	Commune	Etude de programmation : 30 000€ Travaux : A chiffrer	Fonds Vert (sous réserve)	Banque des Territoires - appui en ingénierie (sous réserve)	2026

### 2.3 Adapter l'aménagement urbain au développement du territoire

2.3.1 Homogénéisation de l'espace public dans le segments commerciaux : Conduire une étude urbaine sur le linéaire commercial du centre-ville et le linéaire commercial de Basse Vallée	Commune	30 000€	A définir	Banque des Territoires (sous réserve)	2024 - 2025
2.3.2 Etudier les entrée de bourg avec la réalisation de marquages spécifiques	Commune	Temps agent	A définir	CASUD OTI Sud	2025

## 3. ASSURER LA REPONSE DU TERRITOIRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### 3.1 Promouvoir la souveraineté alimentaire et les filières de production locale

3.1.1 Initier la démarche Projet Alimentaire Territorial	Commune	Temps agent	-	-	2024
3.1.2 Réalisation d'une serre pour le CCAS, salle Mer Cassée	Commune	A chiffrer	-	CCAS	2026
3.1.3 Promouvoir la coopérative de vente de produits issus de la pêche saint-philippoise	Commune	Temps agent	-	OTI Sud	2025

3.1.4 Promouvoir le circuit court entre producteurs locaux et restaurateurs	Commune	Temps agent	-	CASUD Restaurateurs	2025
<b>3.2 Instaurer les bases d'une résilience énergétique et de la neutralité carbone</b>					
3.2.2 Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtis publics et privés (cuisine centrale, écoles..)	Commune	A chiffrer	-	-	2026
3.2.3 Créer des îlots de fraîcheur dans les cours d'école	Commune	A chiffrer	-	A définir	Dossier en cours de constitution
<b>3.3 Elaborer une stratégie de valorisation des déchets et des biodéchets</b>					
3.3.1 Mettre en oeuvre la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les scolaires par la mise à disposition de tables de tri	Commune	Temps agent	-	CASUD	2024
3.3.2 Réalisation d'un site de compostage électromécanique derrière la Mer Cassée	CASUD	Temps agent	-	-	2024
<b>4. DEVELOPPER UNE OFFRE DE MOBILITE MULTIMODALE ET ADAPTEE AU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</b>					
<b>4.1 Rationaliser le trafic automobile et routier en coeur de ville</b>					
4.1.1 Relier le Cap Méchant, le Puits des Anglais et le coeur de ville par les mobilités douces (sentier, signalétique, voie vélo, déplacement équestre)	Commune	A chiffrer Temps agent	-	Région Réunion (sous réserve) DEAL	2024 - 2026
4.1.2 Etudier le stationnement sur le linéaire commercial du coeur de ville (partage de la voirie entre piétons, cyclistes et automobilistes stationnés)	Commune	Temps agent	-	Région Réunion (sous réserve)	2024 - 2026
<b>4.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire</b>					
4.2.1 Réaliser un cheminement piéton alternatif depuis la halte routière et partant du cimetière côté Est afin de compléter l'aménagement de la Rue de la Marine tout en longeant la Rue de la Pompe par les quartiers résidentiels et les équipements communaux	Commune	Temps agent	-	-	2026 - 2028
4.2.2 Assurer la continuité du trottoir dans l'axe commercial de Saint-Philippe centre pour rétablir la continuité entre le coeur de ville et la Mer Cassée	Commune	A chiffrer	-	-	2027 - 2028
4.2.3 Prévoir un foncier stratégique pour la création d'un espace de stationnement sur Basse Vallée pour encourager la mobilité douce sur la zone littorale	Commune	Temps agent	-	-	2025
<b>5. PROMOUVOIR LES PATRIMOINES NATURELS ET IMMATERIELS</b>					

### 5.1 Valoriser les espaces naturels et la ruralité

<p>5.1.1 Arrêts minute (faible incidence sur la consommation) : Valoriser les points d'intérêt longeant la RN2 afin de rallonger les pauses des touristes en misant sur un stationnement adapté, des traversées piétonnes sécurisées, une signalétique claire et visible ainsi qu'un aménagement</p>	A définir	A chiffrer	-	ONF Région Réunion	2026
<p>5.1.2 Arrêts découvertes (forte incidence sur la consommation) : Valoriser les lieux d'intérêt par la signalétique, la documentation aux abords du site, la mise en valeur paysagère depuis la RN2 et le stationnement</p>	A définir	A chiffrer	-	CASUD OTI Sud Région Réunion (sous réserve) ONF Restaurateurs et commerçants	2026
<h3>5.2 Promouvoir les savoir-faire et l'artisanat</h3>					
<p>5.2.1 Promouvoir la réalisation et la restauration de coques de bateaux dans la Marine de Saint-Philippe (Maison de la pêche, en lien avec la vente de produits de la pêche)</p>	Privé	Temps agent	-	Coopérative OTI Sud Commerçants Restaurateurs	2027
<p><b>TOTAL ESTIME</b></p>	6 154 000,00 €				

## Annexe 5 – Contribution spécifique à la convention des établissements publics et opérateurs [annexe facultative]

- 5-1 ANCT
- 5-2 Caisse des Dépôts et Consignation
- 5-2 Anah
- 5-3 Cerema
- 5-4 ADEME
- 5-5 CTG

PROJET



## FICHE ACTION N° 1.1.1

### Zone d'Activité Économique

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.1 Accueillir de nouveaux acteurs économiques et commerciaux sur le territoire
Action nom	Réaliser une Zone d'Activité Économique à Basse-Vallée
Action n°	1.1.1
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CASUD (études préalables)
Description de l'action	<p>La zone d'activité économique de Basse-Vallée représente le futur moteur économique de la Commune de Saint-Philippe. Localisée à proximité de l'usine Australine, fleuron économique du territoire, et aux abords des pôles économiques Saint-Joseph et Saint- Pierre, elle permettra d'attirer de nouveaux acteurs économiques.</p> <p>Une étude d'opportunité permettra d'identifier le besoin de lots économiques.</p>
Partenaires	<p>CASUD</p> <p>Porteur privé</p> <p>Banque des territoires (appui en ingénierie)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etude géotechnique : 5000€</p> <p>Etude d'opportunité : 25000€</p> <p>Etude de programmation : à chiffrer</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etudes préalables financées en propre par la CASUD (étude de faisabilité et d'opportunité)</p> <p>Etudes de projet financées par le porteur privé dans le cadre de la concession)</p>
Calendrier	<p>Lancement des études préalables : 2025</p> <p>Concession : 2026</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Restitution des conclusions des études AVP</p> <p>Reprise du projet en concession</p> <p>Nombre d'entreprises installées</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Revitalisation économique de la centralité de Basse-Vallée par l'accueil de nouveaux acteurs économiques et la création d'une nouvelle base de consommateur pour les commerces à proximité</p>

## FICHE ACTION N° 1.2.1

### Potentiel économique et commercial

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.2 Structurer l'offre commerciale existante
Action nom	Etudier le potentiel économique et commercial du territoire
Action n°	1.2.1
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	L'étude de potentiel commercial permettra d'identifier un bassin de consommateur à Saint-Philippe et la réponse à leurs besoins par les commerces existants. Cela permettra également d'évaluer les nouveaux besoins afin d'adapter l'offre commerciale actuelle.
Partenaires	Banque des territoires (appui en ingénierie)
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinancement ou sollicitation du marché à bons de commande de la Banque des Territoires dans le cadre de leur appui en ingénierie.
Calendrier	Mobilisation de la Banque des Territoires prévue en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Retranscription des résultats de l'étude et du diagnostic dans le plan d'action PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	Revitalisation commerciale des deux centralités de Saint-Philippe

## FICHE ACTION N° 1.2.2

### Marché couvert - étude

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.2 Structurer l'offre commerciale existante
Action nom	Etudier l'opportunité de la création d'un marché couvert en cœur de ville
Action n°	1.2.2
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Afin de valoriser les productions du terroir, une réflexion est menée autour de la réalisation d'un marché couvert. L'étude d'opportunité permettra d'identifier le besoin et le dimensionnement du marché en vue d'identifier un foncier pour accueillir le projet.</p> <p>Cette étude sera réalisée en lien avec l'étude de potentiel économique et commercial (action n°1.2.1)</p>
Partenaires	Banque des territoires (appui en ingénierie)
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinancement ou sollicitation du marché à bons de commande de la Banque des Territoires dans le cadre de leur appui en ingénierie.
Calendrier	Mobilisation de la Banque des Territoires prévue en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Retranscription des résultats de l'étude et du diagnostic dans le plan d'action PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Revitalisation commerciale des deux centralités de Saint-Philippe</p> <p>Valorisation des produits locaux et circuit court</p>

## FICHE ACTION N° 1.2.2

### Adapter l'offre GMS

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.2 Structurer l'offre commerciale existante
Action nom	Définir un plan d'action pour adapter l'offre de l'actuel GMS
Action n°	1.2.3
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Saint-Philippe dispose d'une supérette de proximité idéalement située entre les deux centralités (Saint-Philippe et Basse-Vallée – Baril).</p> <p>Afin de fidéliser les consommateurs de Saint-Philippe, une réflexion en lien avec la supérette permettra d'adapter l'offre et sa montée en gamme.</p> <p>Cette étude sera réalisée en lien avec l'étude de potentiel économique et commercial (action n°1.2.1)</p>
Partenaires	<p>GMS</p> <p>Franchiseur</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Temps agent
Calendrier	Lancement prévu à l'issue de l'étude de potentiel commercial (2025)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Montée en gamme des produits</p> <p>Augmentation de la consommation sur le territoire de Saint-Philippe</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Revitalisation commerciale des deux centralités de Saint-Philippe</p> <p>Amélioration de la qualité de l'offre des commerces de proximité</p>

## FICHE ACTION N° 1.3.1

### Projet hôtelier haut de gamme

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.3 Développer l'attractivité touristique et commerciale
Action nom	Augmenter l'offre de nuitées par la réalisation d'une offre de tourisme haut de gamme
Action n°	1.3.1
Statut	En projet / <b>validée</b> / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Porteur Privé
Description de l'action	Le projet consiste à développer une offre de tourisme haut de gamme à Saint-Philippe, en augmentant l'offre de nuitées via la création de logements touristiques de luxe. Ce projet vise à attirer une clientèle à fort pouvoir d'achat, à diversifier l'offre touristique existante, et à renforcer l'attractivité de la commune. L'offre inclura des hébergements de prestige, intégrés harmonieusement dans le paysage naturel et culturel de la région, avec des services haut de gamme tels que spas, restaurants gastronomiques, et activités exclusives.
Partenaires	<p>Collectivités Locales : Mairie de Saint-Philippe, CASUD, Conseil Régional, Conseil Départemental.</p> <p>Institutions : Agence de Développement Touristique, Office de Tourisme.</p> <p>Entreprises Privées : Promoteurs immobiliers, Spécialistes du bien-être et des spas.</p> <p>Associations Locales : Associations de randonneurs, Groupes culturels.</p> <p>Experts : Cabinets d'architectes, Consultants en développement durable.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prêts bonifiés de la Banque des Territoire dans le cadre de l'ORT
Calendrier	A définir

Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de réservations et taux d'occupation</li><li>• Revenus générés par l'hôtel</li><li>• Nombre de nouveaux emplois créés</li><li>• Impact économique local (augmentation des dépenses touristiques)</li><li>• Respect des normes de développement durable</li></ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La réalisation de cet hôtel haut de gamme renforcera la position de Saint-Philippe en tant que destination touristique de premier choix. L'attractivité de cette infrastructure luxueuse attirera une clientèle aisée et internationale, stimulant ainsi l'économie locale par la création d'emplois et l'augmentation des recettes fiscales. Le projet contribuera également à la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la région, tout en promouvant des pratiques de tourisme durable et responsable. De plus, il encouragera le développement de services et commerces complémentaires, consolidant ainsi la centralité et la vitalité de Saint-Philippe.</p>

## FICHE ACTION N° 1.3.2

### Offre de tourisme différenciante

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.3 Développer l'attractivité touristique et commerciale
Action nom	Créer une offre de tourisme différenciante par la création d'écologie et le déploiement de l'agrotourisme et de l'écotourisme (espace thermal etc.)
Action n°	1.3.2
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Porteur Privé
Description de l'action	L'objectif de cette action est de développer une offre touristique innovante et différenciante pour la commune de Saint-Philippe. Le projet inclut la création d'un espace thermal moderne, l'aménagement de sentiers de randonnée thématiques, et la mise en place d'hébergements écologiques. Ces éléments combinés offriront une expérience unique alliant bien-être, nature et culture locale. Le projet vise à attirer une nouvelle clientèle touristique, à dynamiser l'économie locale et à promouvoir un tourisme durable et responsable.
Partenaires	<p>Collectivités Locales : Mairie de Saint-Philippe, Conseil Régional, Conseil Départemental.</p> <p>Institutions : Agence de Développement Touristique, Office de Tourisme.</p> <p>Entreprises Privées : Promoteurs immobiliers, Spécialistes du bien-être et des spas.</p> <p>Associations Locales : Associations de randonneurs, Groupes culturels.</p> <p>Experts : Cabinets d'architectes, Consultants en développement durable.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prêts bonifiés de la Banque des Territoire dans le cadre de l'ORT FEDER FEADER
Calendrier	Études et Planification : Mois 1-6

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Obtention des financements et autorisations : Mois 6-12</li><li>• Construction et Aménagement : Mois 13-24</li><li>• Lancement Marketing et Promotion : Mois 18-24</li><li>• Ouverture au Public : Mois 25</li></ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de visiteurs annuels</li><li>• Taux d'occupation des hébergements</li><li>• Impact économique local (création d'emplois, revenus générés)</li><li>• Respect des normes environnementales et durabilité</li></ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en œuvre de cette offre de tourisme différenciante renforcera la position de Saint-Philippe en tant que pôle touristique central de la région. L'attractivité accrue générée par l'espace thermal et les nouvelles infrastructures contribuera à la revitalisation économique et à l'augmentation des activités commerciales locales. En outre, le projet favorisera la préservation du patrimoine naturel et culturel, tout en promouvant un développement durable et équilibré du territoire.

## FICHE ACTION N° 1.3.3

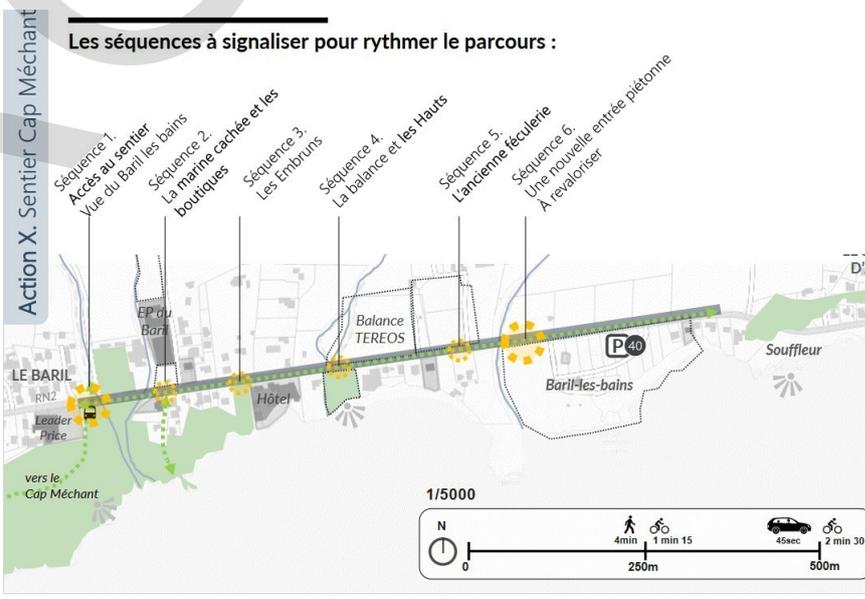
### Pôle touristique du Cap Méchant

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.3 Développer l'attractivité touristique et commerciale
Action nom	Repositionner le Cap Méchant comme pôle majeur avec ses nouvelles logiques de déplacement (OAP)
Action n°	1.3.3
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Le projet vise à repositionner le Cap Méchant en tant que pôle touristique majeur en intégrant de nouvelles logiques de déplacement et en mettant en œuvre une Opération d'Aménagement Programmé (OAP). Ce repositionnement inclura le développement d'infrastructures améliorant l'accessibilité, la création de parcours touristiques thématiques, et l'aménagement de zones de loisirs et de détente. L'objectif est de renforcer l'attractivité du site, d'améliorer la gestion des flux touristiques, et de dynamiser l'économie locale en valorisant le patrimoine naturel et culturel du Cap Méchant.</p> <p><b>1. Requalifier le grand site du Cap Méchant</b> Action X. Définir un périmètre d'OAP dans le PLU</p>  <p><b>AREP</b> ENJEUX OAP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une vision globale pour l'avenir du site du Cap Méchant, avec une revalorisation de son image ;</li> <li>• Assurer l'intégration du projet hôtelier (accès, rapport au paysage, flux...) et sa contribution au devenir du secteur ;</li> <li>• Préserver l'attractivité des restaurants existants (stationnements, accès logistiques) : préciser leurs besoins et définir une stratégie commune</li> <li>• Mieux mobiliser le site comme point d'orgue d'un parcours touristique plus large : valoriser la frange Ouest tout en préservant la réserve SEOR (noddis bruns)</li> <li>• Mieux intégrer le Champ de Foire et son stationnement, et les reconnecter au grand site du Cap Méchant</li> </ul>
Partenaires	<p>Collectivités Locales : Mairie de Saint-Philippe, CASUD, Conseil Régional, Conseil Départemental.</p> <p>Institutions : Office de Tourisme (OTI Sud), ONF</p> <p>Entreprises Privées : Promoteurs immobiliers, Exploitants de sites touristiques.</p> <p>Associations Locales : Associations de protection de l'environnement</p>

	Experts : Urbanistes, Architectes paysagistes, Consultants en mobilité.
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de programmation : 30 000€ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation des voiries : 87 000€</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Études et Planification : Mois 1-6 (2025) Obtention des financements et autorisations : Mois 6-12 Aménagement des infrastructures : Mois 13-24 Développement des parcours et zones de loisirs : Mois 18-24 Lancement Marketing et Promotion : Mois 18-24 Ouverture au Public : Mois 25
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation annuelle du site Impact économique local (augmentation des recettes touristiques) Fluidité des déplacements et accessibilité améliorée (études de mobilité) Nombre de nouveaux emplois créés Respect des normes environnementales
Conséquence sur la fonction de centralité	Le repositionnement du Cap Méchant comme pôle touristique majeur renforcera la centralité de Saint-Philippe en tant que destination incontournable de l'île. L'amélioration des infrastructures de déplacement et l'intégration de nouvelles logiques de mobilité faciliteront l'accès et la gestion des flux touristiques, augmentant ainsi l'attractivité du site. La création de parcours thématiques et de zones de loisirs enrichira l'offre touristique, attirant un public diversifié et stimulant l'économie locale. Le projet favorisera également le développement durable en valorisant les ressources naturelles et en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement. Ces actions contribueront à la revitalisation économique et sociale de la commune, consolidant son rôle de pôle touristique central et dynamique.
Annexe	Étude de programmation urbaine AREP - PH2

## FICHE ACTION N° 1.3.4

### Baril-les-Bains et Cap Méchant

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.3 Développer l'attractivité touristique et commerciale
Action nom	Baril-les-Bains : faire advenir un parcours touristique et un linéaire commerçant sur le secteur du Baril en lien avec le Cap Méchant – étude de programmation
Action n°	1.3.4
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Le projet vise à créer un parcours touristique et un linéaire commerçant dans le secteur du Baril, en lien direct avec le site du Cap Méchant. Cette initiative inclura l'aménagement d'infrastructures pour accueillir et guider les visiteurs, la revitalisation des commerces locaux, et la mise en place de points d'intérêt touristiques intégrant le patrimoine naturel et culturel local. Une étude de programmation sera menée pour définir les besoins, les opportunités et les actions à entreprendre, assurant une cohérence et une complémentarité avec les activités du Cap Méchant.</p> <p><b>Les séquences à signaler pour rythmer le parcours :</b></p>  <p><b>Les enjeux / actions (court terme) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une signalétique adaptée et claire pour repérer le sentier et son prolongement sur la RN2, notamment au niveau du débouché au droit de la</li> </ul>



	<p>Ravine Pérote, et matérialisation d'un trottoir/voie piétonne. Avoir un repérage clair du parcours avec indication de directions / durée : au niveau du Cap Méchant, au niveau du débouché de la Ravine Pérote et au niveau de l'entrée piétonne Baril les Bains.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir cet itinéraire à différentes échelles (au sein de l'OT), avoir une action de thématisation ... notamment en faisant le lien avec le projet de voie vélo régionale.</li> <li>• Assurer l'entretien du sentier sur la section Cap Méchant au débouché du Baril.</li> </ul>
Partenaires	<p>ONF qui est en charge de la gestion du site du Cap Méchant et du sentier littoral</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• GAL Grand Sud : Sentié Fah'âme</li> <li>• SEOR : au titre de la réserve de noddis bruns du Cap Mascarin, pour définir les conditions d'accès.</li> <li>• OTI Sud pour la promotion et la mise en valeur du sentier touristique Cap Méchant &lt;math&gt;\leftrightarrow&lt;/math&gt; Baril les bains</li> </ul>
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de programmation : 30 000€ (estimation)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>Études et Planification : Mois 1-6 (2025)                  Obtention des financements et autorisations : Mois 6-12                  Aménagement des infrastructures : Mois 13-24                  Développement des parcours et zones de loisirs : Mois 18-24                  Lancement Marketing et Promotion : Mois 18-24                  Ouverture au Public : Mois 25</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Fréquentation annuelle du site                  Impact économique local (augmentation des recettes touristiques)                  Fluidité des déplacements et accessibilité améliorée (études de mobilité)                  Nombre de nouveaux emplois créés                  Respect des normes environnementales</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le développement de Baril-les-Bains comme parcours touristique et linéaire commerçant renforcera la centralité de Saint-Philippe en diversifiant et enrichissant l'offre touristique et commerciale de la commune. En lien avec le Cap Méchant, ce projet créera un axe attractif pour les visiteurs, favorisant la circulation et l'interconnexion des sites d'intérêt. La revitalisation des commerces locaux dynamisera l'économie locale et améliorera la qualité de vie des habitants. De plus, cette initiative soutiendra la promotion d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement, consolidant ainsi le rôle de Saint-Philippe en tant que destination touristique majeure et pôle économique vibrant.</p>



Annexe	Étude de programmation urbaine AREP - PH2
--------	---

PROJET

## FICHE ACTION N° 1.3.5

### Linéaire commerçant du cœur de ville

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.3 Développer l'attractivité touristique et commerciale
Action nom	Création d'un linéaire commerçant identifiant le cœur de ville, ses parkings et ses acteurs économiques
Action n°	1.3.5
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet vise à créer un linéaire commerçant clairement identifiable dans le cœur de ville de Saint-Philippe, facilitant l'accès aux parkings et mettant en valeur les acteurs économiques locaux. Cette initiative inclut l'aménagement d'espaces publics, l'amélioration de la signalétique, la rénovation des façades commerciales, et la création de zones piétonnes. L'objectif est de dynamiser le centre-ville en renforçant son attractivité commerciale, en améliorant l'accessibilité et en offrant une expérience agréable et cohérente aux résidents et aux visiteurs.
Partenaires	<p>Institutions : Agence de Développement Touristique, Chambre de Commerce et d'Industrie.</p> <p>Entreprises Privées : Commerçants locaux, Promoteurs immobiliers, Investisseurs privés.</p> <p>Associations Locales : Associations de commerçants, Associations de riverains.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de programmation : 30 000€ (estimation)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>Études et Planification : Mois 1-6 (2025)</p> <p>Obtention des financements et autorisations : Mois 6-12</p> <p>Aménagement des infrastructures : Mois 13-24</p> <p>Développement des parcours et zones de loisirs : Mois 18-24</p> <p>Lancement Marketing et Promotion : Mois 18-24</p> <p>Ouverture au Public : Mois 25</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de visiteurs et fréquentation des commerces</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Impact économique local (augmentation des recettes commerciales)</li><li>• Taux d'occupation des parkings</li><li>• Nombre de nouveaux commerces ouverts</li><li>• Respect des normes environnementales et durabilité</li></ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La création de ce linéaire commerçant contribuera significativement à renforcer la centralité du cœur de ville de Saint-Philippe. En améliorant l'accessibilité et la visibilité des commerces, et en créant des espaces publics accueillants, le projet dynamisera l'activité économique locale. Les résidents et visiteurs bénéficieront d'une expérience de shopping plus agréable et cohérente, favorisant ainsi la fidélisation et l'augmentation de la fréquentation. Ce projet permettra également de créer une synergie entre les différents acteurs économiques, renforçant le tissu commercial et augmentant la vitalité du centre-ville. Enfin, l'amélioration des infrastructures et de la signalétique facilitera les déplacements et encouragera un tourisme durable, consolidant ainsi le rôle de Saint-Philippe comme pôle économique et touristique majeur.</p>
Annexe	Étude de programmation urbaine AREP - PH2

## FICHE ACTION N° 1.3.6

### Cale de halage et projets de la Marine

Axe stratégique	1. Redynamiser l'activité économique, commerciale et touristique
Orientation	1.3 Développer l'attractivité touristique et commerciale
Action nom	Cale de halage et projets connexes, touristiques et filière économique
Action n°	1.3.6
Statut	En projet / validée / <b>engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune - CASUD / SPL Maraina (cale de halage)
Description de l'action	Le projet vise à créer une cale de halage à Saint-Philippe pour revitaliser la filière économique liée à la pêche et développer des activités touristiques connexes. La cale permettra un accès facilité pour les bateaux de pêche et de plaisance, tout en renforçant les infrastructures de soutien pour les pêcheurs locaux. Les projets connexes incluront des installations pour la vente directe des produits de la mer, des espaces de loisirs, des commerces locaux, et des services touristiques centrés sur le patrimoine maritime. L'objectif est de dynamiser l'économie locale, valoriser les produits de la pêche et attirer un tourisme axé sur la mer et les activités nautiques.
Partenaires	Mairie de Saint-Philippe Associations de pêcheurs Associations de promotion du patrimoine maritime Commerçants locaux Architectes, consultants en tourisme et développement économique
Dépenses prévisionnel/définitif	5,8 M€ prévisionnel pour la cale de halage
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Etudes finalisées.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bateaux utilisant la cale de halage</li> <li>• Volume de ventes directes de produits de la mer</li> <li>• Fréquentation touristique annuelle</li> <li>• Impact économique local (création d'emplois, augmentation des recettes touristiques et commerciales)</li> <li>• Respect des normes environnementales et de sécurité</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de	La création de la cale de halage et des projets connexes renforcera la

centralité	<p>centralité de Saint-Philippe en consolidant son rôle de pôle économique et touristique. En facilitant les activités de pêche et en améliorant les infrastructures touristiques, le projet augmentera l'attractivité de la commune pour les pêcheurs, les commerçants et les touristes. La vente directe des produits de la mer valorisera le savoir-faire local et stimulera l'économie régionale. L'amélioration des infrastructures et la diversification des activités touristiques attireront une clientèle plus large et favoriseront un développement économique durable, consolidant ainsi le rôle de Saint-Philippe comme un centre dynamique et attractif.</p>
Annexes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation de la maison des pêcheurs &amp; création de l'air de carénage – APD COPIL du 15/03/2022</li><li>• AFF06-20210521 - « Autorisation du conseil communautaire au président de signer la modification n°1 au marché A.2018.106 - « Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de sécurisation de la cale de halage – Commune de Saint - Philippe » »</li></ul>

## FICHE ACTION N° 2.1.1

### Création de logements sociaux en centre-ville

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.1 Développer l'offre de logements
Action nom	Création de logements sociaux en centre-ville sur une parcelle de 6300m <sup>2</sup> en lien avec la SODEGIS
Action n°	2.1.1
Statut	En projet / <b>validée</b> / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune - SODEGIS
Description de l'action	Le projet vise à créer des logements sociaux sur une parcelle de 6300m <sup>2</sup> située en centre-ville de Saint-Philippe. En collaboration avec la SODEGIS (Société de Développement et de Gestion de l'Île de La Réunion), l'objectif est de répondre aux besoins en logement des populations à revenus modestes tout en revitalisant le centre-ville. Le projet inclura la construction de logements modernes, respectueux de l'environnement et intégrant des espaces verts et des équipements communs pour favoriser la mixité sociale et la qualité de vie des résidents.
Partenaires	Mairie de Saint-Philippe, CASUD Autres à définir
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préliminaires et conception : 150,000 €</li> <li>• Construction des logements : 6,000,000 €</li> <li>• Aménagement des espaces verts et équipements communs : 600,000 €</li> <li>• Frais administratifs et divers : 100,000 €</li> <li>• Total des dépenses prévisionnelles : 6,850,000 €</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir - SODEGIS
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation en conseil municipal de la mise à disposition de la parcelle -</li> <li>• Études et Planification : Mois 1-4</li> <li>• Obtention des financements et autorisations : Mois 4-8</li> <li>• Début des travaux de construction : Mois 9</li> <li>• Construction des logements : Mois 9-24</li> <li>• Aménagement des espaces verts et équipements communs : Mois 18-24</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de la campagne de communication : Mois 20-24</li> <li>• Livraison des logements et installation des résidents : Mois 25</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan Local d'Urbanisme (PLU)</li> <li>• Plan Départemental de l'Habitat (PDH)</li> <li>• PLH/PILHI</li> </ul>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements créés et taux d'occupation</li> <li>• Qualité des services offerts (évaluations par les résidents et audits externes)</li> <li>• Impact sur le bien-être des résidents (évaluations médicales et sociales)</li> <li>• Respect des délais et du budget prévisionnel</li> <li>• Taux de participation aux activités récréatives et sociales</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La création de logements sociaux en centre-ville contribuera significativement à l'atteinte des objectifs de la loi SRU et favorisera l'inclusion sociale. En offrant des logements abordables de qualité, le projet attirera de nouveaux résidents, dynamisera l'économie locale, et participera à la revitalisation du centre-ville. En outre, l'intégration d'espaces verts et de services de proximité favorisera un cadre de vie agréable et cohérent avec les objectifs de développement durable de la commune. Ce projet permettra également de renforcer la cohésion sociale en facilitant l'accès au logement pour les ménages à revenus modestes.</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 2.1.2

### Résidence pour Personnes Agées

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.1 Développer l'offre de logements
Action nom	Réaliser une Résidence pour Personnes Agées à Basse-Vallée
Action n°	2.1.2
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste en la réalisation d'une résidence pour personnes âgées à Saint-Philippe. L'objectif est de fournir un cadre de vie sécurisé, confortable et adapté aux besoins spécifiques des seniors, tout en facilitant leur inclusion sociale. La résidence comprendra des logements adaptés, des espaces communs (salle à manger, salle de loisirs, espace vert), des services de santé (infirmier) et des services de soutien (aide à domicile, activités récréatives). Ce projet vise à répondre à la demande croissante en logements pour personnes âgées dans la commune et à offrir une solution de qualité pour le bien-être des seniors.
Partenaires	<p>Institutions : Agence Régionale de Santé (ARS), Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). CASUD</p> <p>Associations Locales : Associations de seniors, Associations de familles et de proches aidants.</p> <p>Entreprises Privées : Promoteurs immobiliers, Fournisseurs de services de santé et de soins à domicile.</p> <p>Experts : Architectes spécialisés en établissements médico-sociaux, Urbanistes, Gérontologues.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portage EPFR de la parcelle AT0072, DCM 31/03/2015 : 380 907€</li> <li>• Prévisionnel du projet à définir</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> <li>• Temporalité dépendant de la réalisation des actions 2.2.4, 2.2.5, 2.1.3</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme Local de l'Habitat (PLH)

<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de logements créés et taux d'occupation</li> <li>Qualité des services offerts (évaluations par les résidents et audits externes)</li> <li>Impact sur le bien-être des résidents (évaluations médicales et sociales)</li> <li>Respect des délais et du budget prévisionnel</li> <li>Taux de participation aux activités récréatives et sociales</li> </ul>
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>La réalisation de cette résidence pour personnes âgées renforcera la centralité de Saint-Philippe en fournissant une infrastructure essentielle pour une population vieillissante. En offrant des logements et des services adaptés aux seniors, le projet répondra à un besoin croissant et améliorera la qualité de vie des résidents. La résidence créera un pôle de vie sociale et économique, attirant des services de santé et des commerces locaux, et favorisant ainsi l'animation et le dynamisme du centre-ville. Ce projet contribuera à faire de Saint-Philippe un modèle de prise en charge des seniors, consolidant son rôle de centre socio-économique de la région.</p>
<p>Annexes</p>	

PROJET

## FICHE ACTION N° 2.1.3

### Logements et espaces de travail

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.1 Développer l'offre de logements
Action nom	Etudier l'opportunité de la réalisation de logements et d'espaces de travail à destination de publics spécifiques (chercheurs, étudiants, professionnels de santé)
Action n°	2.1.3
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune / CASUD
Description de l'action	Ce projet consiste à étudier l'opportunité de créer des logements et des espaces de travail destinés à des publics spécifiques tels que les chercheurs, les étudiants et les professionnels de santé à Saint-Philippe. L'objectif est de soutenir le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'attirer des professionnels qualifiés et de répondre aux besoins de logement et d'infrastructures adaptées pour ces populations. L'étude visera à évaluer la demande, les besoins spécifiques, les sites potentiels, et les modalités de mise en œuvre de ces infrastructures.
Partenaires	Université du Tampon SEOR
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A chiffrer</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> <li>• Temporalité dépendant de la réalisation des actions 2.2.4, 2.2.5, 2.1.3</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements créés et taux d'occupation</li> <li>• Qualité des services offerts (évaluations par les résidents et audits externes)</li> <li>• Impact sur le bien-être des résidents (évaluations médicales et</li> </ul>



	<p>sociales)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Respect des délais et du budget prévisionnel</li><li>• Taux de participation aux activités récréatives et sociales</li></ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La réalisation de cette étude permettra de déterminer l'opportunité et la faisabilité de développer des logements et des espaces de travail adaptés aux chercheurs, étudiants et professionnels de santé à Saint-Philippe. Si les résultats sont positifs, le projet contribuera à renforcer la centralité de la commune en attirant des populations qualifiées et en soutenant l'enseignement supérieur et la recherche. Il favorisera également le dynamisme économique et social du centre-ville, créant un environnement propice à l'innovation et à la collaboration interdisciplinaire. En répondant aux besoins spécifiques de ces publics, Saint-Philippe pourra se positionner comme un pôle d'excellence académique et professionnel, consolidant son rôle de centre attractif et dynamique.</p>
Annexes	

PROJET

## FICHE ACTION N° 2.1.4

### Trinité 2

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.1 Développer l'offre de logements
Action nom	Livrer le projet de logements sociaux Trinité 2
Action n°	2.1.4
Statut	En projet / validée / <b>engagée</b>
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Porteur privé
Description de l'action	Le projet Trinité 2 consiste en la livraison de nouveaux logements sociaux dans la commune de Saint-Philippe, visant à répondre aux besoins de logements pour les familles à revenus modestes. Situé dans un quartier stratégique, le projet propose des appartements modernes et éco-énergétiques, conçus pour offrir confort et sécurité aux résidents. Trinité 2 inclura également des espaces communs tels que des aires de jeux pour enfants, des jardins partagés, et des locaux pour les activités communautaires, favorisant ainsi la cohésion sociale et l'intégration des résidents.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de logements livrés et taux d'occupation</li> <li>Intégration sociale des résidents (taux de participation aux activités communautaires)</li> <li>Respect des délais et du budget prévisionnel</li> <li>Qualité des constructions et des aménagements</li> <li>Impact sur le marché local du logement (stabilisation des loyers)</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	La livraison du projet de logements sociaux Trinité 2 renforcera la centralité de Saint-Philippe en augmentant l'offre de logements accessibles pour les familles à revenus modestes. En favorisant la mixité sociale et l'inclusion, le projet contribuera à dynamiser le quartier et à

	<p>renforcer la cohésion communautaire. L'intégration d'espaces communs et de services de proximité encouragera les interactions sociales et participera à l'animation du centre-ville. De plus, en améliorant les conditions de vie des résidents, le projet Trinité 2 participera à faire de Saint-Philippe un lieu attractif pour les nouvelles familles et contribuera à son développement économique et social.</p>
Annexes	

PROJET

## FICHE ACTION N° 2.1.5

### Logements vacants

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.1 Développer l'offre de logements
Action nom	Remobilisation des logements vacants en prenant en compte la préservation de l'architecture créole
Action n°	2.1.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune / propriétaires
Description de l'action	Le projet vise à remobiliser les logements vacants de Saint-Philippe tout en préservant et valorisant l'architecture créole. En réhabilitant ces bâtiments, l'objectif est de répondre à la demande croissante de logements, de redynamiser les quartiers concernés, et de conserver le patrimoine architectural local. Les travaux incluront la rénovation des structures existantes, la modernisation des intérieurs pour répondre aux normes de confort et d'efficacité énergétique, et l'intégration de caractéristiques architecturales créoles pour préserver l'identité culturelle locale
Partenaires	Fondation du patrimoine Architecte Bâtiment de France DACOI CASUD Propriétaires
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PILHI
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de logements vacants réhabilités</li> <li>Taux d'occupation des logements réhabilités</li> <li>Respect des délais et du budget prévisionnel</li> <li>Qualité des rénovations et respect des caractéristiques architecturales créoles</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Impact sur le marché local du logement (stabilisation ou baisse des loyers)</li></ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	La remobilisation des logements vacants en préservant l'architecture créole renforcera la centralité de Saint-Philippe en revitalisant les quartiers délaissés et en attirant de nouveaux résidents. Ce projet contribuera à la préservation du patrimoine architectural local, valorisant ainsi l'identité culturelle de la commune. En augmentant l'offre de logements de qualité et en favorisant la mixité sociale, le projet stimulera l'activité économique et sociale du centre-ville. Il renforcera également l'attractivité de Saint-Philippe en tant que lieu de vie dynamique et respectueux de son patrimoine, consolidant son rôle de pôle culturel et économique du Sud sauvage.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 2.1.6

### Réhabilitation des logements insalubres - PILHI

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.1 Développer l'offre de logements
Action nom	Accompagner la réhabilitation du parc de logement insalubre en lien avec le PILHI de la CASUD
Action n°	2.1.6
Statut	En projet / validée / <b>engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CASUD
Description de l'action	Ce projet vise à accompagner la réhabilitation des logements insalubres à Saint-Philippe en partenariat avec le Programme Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Insalubre (PILHI) de la CASUD. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitants, de réduire l'habitat insalubre et de promouvoir un développement urbain durable. Le projet comprend la rénovation des bâtiments existants pour les rendre conformes aux normes de sécurité et d'habitabilité, tout en préservant le patrimoine architectural et en respectant les principes de développement durable.
Partenaires	Fondation du patrimoine Architecte Bâtiment de France DACOI CAS UD Propriétaires
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PILHI
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de logements insalubres réhabilités</li> <li>Réduction du taux d'habitat insalubre dans la commune</li> <li>Respect des délais et du budget prévisionnel</li> <li>Qualité des rénovations et conformité aux normes</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégration des principes de développement durable dans les rénovations</li></ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation du parc de logements insalubres renforcera la centralité de Saint-Philippe en améliorant le cadre de vie des résidents et en réduisant les disparités sociales et économiques. En revalorisant les quartiers dégradés, le projet contribuera à l'attractivité et à la dynamique du centre-ville, stimulant ainsi l'activité économique locale. En préservant l'architecture et le patrimoine, tout en intégrant des pratiques durables, le projet soutiendra le développement harmonieux de la commune, faisant de Saint-Philippe un modèle de développement urbain inclusif et résilient.
Annexes	

PROJET

## FICHE ACTION N° 2.2.1

### Etude de programmation urbaine

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Etudier le maillage des deux centralités dans le cadre d'une étude de programmation urbaine
Action n°	2.2.1
Statut	En projet / validée / <b>engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Banque des Territoires – Commune - CASUD
Description de l'action	Le projet vise à analyser et optimiser le maillage urbain entre les deux centralités principales de Saint-Philippe : Basse Vallée / Le Baril et le centre-ville. L'étude de programmation urbaine cherche à améliorer la connectivité et la complémentarité entre ces deux zones, en tenant compte des spécificités locales, des besoins des habitants, des potentialités économiques, touristiques et commerciales. Cette étude portera sur l'accessibilité, les infrastructures de transport, les services et équipements publics, et les espaces verts pour favoriser un développement urbain harmonieux et durable. Elle permettra également d'alimenter la réflexion pour l'identification d'OAP dans le cadre de la réalisation du PLU.
Partenaires	Banque des Territoires AREP
Dépenses prévisionnel/définitif	30 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Marché à bons de commande (MABC - PVD)
Calendrier	Mars 2024 – juillet 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'accessibilité entre Basse Vallée et le centre-ville</li> <li>Impact sur le développement économique local (création d'entreprises, emplois)</li> <li>Respect des délais et du budget prévu</li> <li>Qualité des propositions et intégration des principes de</li> </ul>

	durabilité
Conséquence sur la fonction de centralité	L'étude du maillage entre Basse Vallée et le centre-ville renforcera la cohésion territoriale de Saint-Philippe, optimisant l'utilisation des ressources et des infrastructures. Cela contribuera à une meilleure attractivité de la commune pour les habitants et les visiteurs et contribuera à redéfinir les spécialisations de chaque polarité pour les habitants, travailleurs et touristes.
Annexes	Livrables

PROJET

## FICHE ACTION N° 2.2.2

### Maison de veillée

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Réaliser la maison de veillée à proximité de l'église du centre-ville
Action n°	2.2.2
Statut	En projet / <b>validée</b> / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste à construire une maison de veillée près de l'église du centre-ville de Saint-Philippe. Cet espace sera dédié aux rassemblements communautaires, notamment pour les veillées funéraires. Il inclura également un espace extérieur de recueillement
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	<b>A définir</b>
Calendrier	Livraison prévisionnelle 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des délais et du budget prévisionnel</li> <li>Fréquentation de la maison de veillée après ouverture</li> <li>Nombre d'événements et d'activités organisés annuellement</li> <li>Impact sur la cohésion sociale et le dynamisme culturel local</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	La réalisation de la maison de veillée à proximité de l'église du centre-ville renforcera la centralité de Saint-Philippe en offrant un espace dédié aux rassemblements communautaires Ce projet offrira aux familles endeuillées un espace aux normes permettant d'accueillir la famille et les proches. Il permettra également de perpétuer le rituel de veillée et ainsi rendre un dernier hommage à leurs défunts (partage des souvenirs, rencontre des membres de la famille éloignée, ...)
Annexes	

## FICHE ACTION N° 2.2.3

### Salle omnisport

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Création d'une salle omnisport dans les anciennes tribunes du stade comprenant un dojo, boxingclub, salle de fitness et d'un clubhouse
Action n°	2.2.3
Statut	En projet / <b>validée</b> / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste à rénover les anciennes tribunes du stade de Saint-Philippe pour y créer une salle omnisport multifonctionnelle. Cette salle comprendra un dojo pour les arts martiaux, un boxing club, une salle de fitness, et un clubhouse pour les rencontres sociales et les événements sportifs. L'objectif est de promouvoir le sport et le bien-être au sein de la communauté tout en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes avec une animation communale ou des prestataires externes.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	2 500 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	AAP Projet Sportif Structurant – Agence Nationale du Sport AFD PST
Calendrier	Livraison prévisionnelle 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de disciplines sportives proposées</li> <li>Taux de fréquentation des installations sportives</li> <li>Nombre de compétitions et d'événements organisés</li> <li>Respect des délais et du budget prévisionnel</li> <li>Impact sur la santé et le bien-être des résidents (études d'impact)</li> </ul>



Conséquence sur la fonction de centralité	La création de cette salle omnisport dans les anciennes tribunes du stade de Saint-Philippe renforcera la centralité de la commune en devenant un pôle sportif et social majeur. Elle attirera non seulement les résidents locaux mais aussi les sportifs et visiteurs de la région, favorisant ainsi le dynamisme économique et social de la commune. En promouvant l'activité physique et le bien-être, ce projet contribuera à améliorer la qualité de vie des habitants et à renforcer le tissu associatif local.
Annexes	

PROJET

## FICHE ACTION N° 2.2.4

### Maison des pratiques artistiques et audiovisuelles

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Réalisation d'une maison des pratiques artistiques et audiovisuelles – étude de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction des anciens locaux Sunlight FM
Action n°	2.2.4
Statut	En projet / <b>validée</b> / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet vise à transformer les anciens locaux de Sunlight FM en une maison des pratiques artistiques. Cet espace accueillera divers ateliers artistiques, des expositions et des événements culturels pour promouvoir la création artistique et l'expression culturelle à Saint-Philippe en proposant des studios d'enregistrement notamment ouvert à la population communale et celle de l'île pour permettre une montée en compétence. L'étude de maîtrise d'œuvre portera sur la démolition des structures existantes et la conception d'un bâtiment moderne et fonctionnel, adapté aux besoins des artistes et du public.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	1 700 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	DRACS PST Région Réunion
Calendrier	Enclenchement de l'étude en 2025 (prévisionnel)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ateliers et de cours proposés par an</li> <li>Fréquentation des espaces artistiques et culturels</li> <li>Nombre d'événements et d'expositions organisés</li> <li>Respect des délais et du budget prévisionnel</li> <li>Impact sur le développement culturel local (nombre de créations artistiques, collaborations)</li> </ul>

Conséquence sur la fonction de centralité	La réalisation de la maison des pratiques artistiques et audiovisuelles à Saint-Philippe (centre-ville) renforcera la centralité de la commune en devenant un pôle culturel et artistique de premier plan. Cet espace favorisera l'émergence de talents locaux et attirera des artistes et visiteurs, contribuant à la vitalité culturelle et économique de la région. En créant un lieu de rencontre et de création, le projet stimulera l'engagement communautaire et renforcera l'identité culturelle de Saint-Philippe.
Annexes	

PROJET

## FICHE ACTION N° 2.2.5

### Maison de santé - centre-ville

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Création d'une maison de santé en cœur de ville afin de soutenir l'installation et la fidélisation des praticiens sur le territoire communal
Action n°	2.2.5
Statut	En projet / <b>validée</b> / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Porteur privé
Description de l'action	Le projet consiste à construire une maison de santé en plein cœur de la ville de Saint-Philippe. Cette infrastructure moderne et accessible accueillera divers professionnels de santé tels que médecins généralistes, spécialistes, infirmiers, kinésithérapeutes, et autres praticiens paramédicaux. L'objectif est de fournir une offre de soins de qualité, d'attirer et de fidéliser les praticiens sur le territoire, et de renforcer l'accès aux soins pour la population locale.
Partenaires	CPAM ARS Praticiens de santé
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025 (prévisionnel)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de professionnels de santé installés dans la maison de santé</li> <li>Fréquentation des services médicaux et paramédicaux</li> <li>Respect des délais et du budget prévisionnel</li> <li>Impact sur l'amélioration de l'accès aux soins (études d'impact)</li> <li>Fidélisation des praticiens sur le long terme</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	La création de la maison de santé en cœur de ville améliorera l'accès aux soins pour la population locale, tout en attirant et fidélisant les



	professionnels de santé sur le territoire. Ce projet contribuera à renforcer l'attractivité de la commune et à améliorer la qualité de vie des résidents, en assurant une offre de soins de proximité et de qualité.
Annexes	

PROJET

## FICHE ACTION N° 2.2.6

### Maison de santé pluriprofessionnelle et universitaire

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle et Universitaire
Action n°	2.2.6
Statut	En projet / <b>validée</b> / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Porteur privé
Description de l'action	Le projet vise à étendre les locaux de la maison de santé pluriprofessionnelle et universitaire existante, en intégrant de nouveaux espaces de consultation et de formation sur une parcelle de 400 m <sup>2</sup> adjacente. L'extension permettra d'accueillir davantage de professionnels de santé et de renforcer les activités en lien avec la pharmacie, notamment par le biais de collaborations pédagogiques et de recherche. L'objectif est d'améliorer l'accès aux soins, d'enrichir l'offre médicale, et de favoriser la formation continue des professionnels de santé dans un cadre universitaire. Ce projet s'inscrit également dans la valorisation de la biodiversité locale en permettant d'étendre la recherche aux vertus thérapeutiques des plantes endémiques (curcuma notamment)
Partenaires	CPAM ARS Praticiens de santé
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025 (prévisionnel)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de nouveaux professionnels de santé intégrés</li> <li>Fréquentation des nouveaux services de santé et de formation</li> <li>Respect des délais et du budget prévisionnel</li> <li>Impact sur la formation continue et la recherche universitaire (nombre de cours, publications)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collaboration avec la pharmacie et autres partenaires de santé</li><li>• Stimulation de la recherche sur les plantes endémiques thérapeutiques</li></ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	L'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle et universitaire renforcera la centralité de Saint-Philippe en tant que pôle de santé et de formation de premier plan. Ce projet contribuera à l'attractivité de la commune pour les professionnels de santé et les étudiants, tout en améliorant l'accès aux soins pour la population locale. L'intégration d'espaces de formation et de collaboration avec la pharmacie favorisera le développement d'un réseau de soins complet et innovant, stimulant ainsi le dynamisme économique et social du territoire.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 2.2.8

### Relocalisation et requalification de la bibliothèque

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Explorer l'opportunité de la relocalisation de la bibliothèque et de la requalification de son offre (cyberbase, médiathèque, bibliothèque High Tech)
Action n°	2.2.8
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste à étudier la faisabilité et l'opportunité de la relocalisation de la bibliothèque municipale de Saint-Philippe vers un emplacement plus central et accessible dans un souci de spécialisation spatiale. Il inclut également la requalification de l'offre de services de la bibliothèque pour mieux répondre aux besoins actuels des usagers, en intégrant des espaces de lecture modernes, des ressources numériques, et des activités culturelles et éducatives. L'objectif est d'accroître la fréquentation, d'améliorer l'accès à la culture et à l'éducation, et de créer un espace dynamique au sein de la commune.
Partenaires	DACOI (sous réserve) PST
Dépenses prévisionnel/définitif	87 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2024 - 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de visiteurs mensuels à la bibliothèque</li> <li>Taux de participation aux activités culturelles et éducatives</li> <li>Respect des délais et du budget prévisionnel</li> <li>Impact sur l'accessibilité et la diversité de l'offre culturelle</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de	La relocalisation et la requalification de la bibliothèque renforceront la centralité de Saint-Philippe en tant que centre culturel et éducatif



centralité	dynamique. En offrant un accès amélioré à la culture et à l'information, le projet contribuera à l'inclusion sociale, à l'éducation permanente, et à l'attractivité de la commune. La bibliothèque deviendra un espace vivant, favorisant l'échange, l'apprentissage, et le lien social, participant ainsi au développement du tissu culturel et économique local. Sa relocalisation renforcera également l'identité du centre-ville en rapprochant les équipements sportifs et culturels des écoles, des structures administratives et des zones résidentielles.
Annexes	

PROJET

## FICHE ACTION N° 2.2.7

### Laboratoire d'analyses médicales

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Création d'un laboratoire d'analyses médicales
Action n°	2.2.7
Statut	En projet / <b>validée</b> / engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Porteur privé
Description de l'action	Le projet vise à créer un laboratoire d'analyses médicales en cœur de ville à Saint-Philippe pour améliorer l'accès aux services de diagnostic pour les résidents. Ce laboratoire fournira une gamme complète de services, incluant des analyses de sang, d'urine, des tests microbiologiques, et autres examens spécialisés. En partenariat avec les établissements de santé locaux, le laboratoire contribuera à une prise en charge plus rapide et efficace des patients.
Partenaires	CPAM ARS Praticiens de santé
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025 (prévisionnel)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'analyses effectuées mensuellement</li> <li>Délai moyen de traitement des résultats d'analyses</li> <li>Respect des délais et du budget prévisionnel</li> <li>Impact sur l'amélioration de l'accès aux diagnostics médicaux (études d'impact)</li> <li>Taux d'utilisation des services de laboratoire</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'un laboratoire d'analyses médicales renforcera la centralité de Saint-Philippe en tant que centre de services médicaux essentiels, améliorant ainsi l'accès aux diagnostics rapides et fiables pour la

	population locale. Cela contribuera à une meilleure prise en charge des patients et encouragera l'installation de professionnels de santé dans la région, renforçant le tissu médical et socio-économique de la commune.
Annexes	

PROJET

## FICHE ACTION N° 2.2.8

### Réhabilitation de l'école de Basse-Vallée

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Réhabiliter l'école de Basse-Vallée
Action n°	2.2.8
Statut	En projet / <b>validée</b> / engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet de réhabilitation de l'école de Basse Vallée à Saint-Philippe vise à moderniser les infrastructures scolaires pour offrir un environnement d'apprentissage sûr, accessible, et propice au développement des élèves. Les travaux incluront la rénovation des bâtiments existants, la mise aux normes de sécurité, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'intégration de nouvelles technologies éducatives. Ce projet répond à la nécessité d'adapter l'école aux besoins actuels des élèves et des enseignants tout en valorisant le patrimoine architectural local.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	1 500 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	FEDER (rénovation thermique) PST Fonds vert (sous réserve)
Calendrier	2024 - 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fréquentation scolaire et taux de réussite des élèves</li> <li>Évaluation de l'efficacité énergétique des bâtiments</li> <li>Respect des délais et du budget prévisionnel</li> <li>Impact sur la qualité des enseignements et des activités éducatives</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation de l'école de Basse Vallée renforcera le rôle éducatif de Saint-Philippe, contribuant à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et à l'attractivité de la commune pour les familles. En modernisant les infrastructures scolaires et en intégrant de nouvelles



	technologies, le projet favorisera un environnement d'apprentissage innovant et durable, soutenant ainsi le développement social et économique local.
Annexes	

PROJET

## FICHE ACTION N° 2.2.9

### Poche école du cœur de ville

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.2 Structurer et améliorer l'offre d'équipements
Action nom	Poche école du cœur de ville : réaménagement des lieux communs pour la sécurisation et la création d'espaces plus accueillants avec une réflexion de l'offre de stationnement et de la desserte – mission de maîtrise d'œuvre
Action n°	2.2.9
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	L'étude de maîtrise d'œuvre permettra d'engager le réaménagement des lieux communs de la poche école située au cœur de ville de Saint-Philippe pour renforcer la sécurité, améliorer l'accueil et optimiser l'espace disponible. Il s'agit de créer un environnement scolaire plus convivial et sécurisé, tout en réfléchissant à l'offre de stationnement et à la desserte pour faciliter l'accès des élèves, des parents et du personnel éducatif. Ce réaménagement permettra également de végétaliser et embellir des espaces publics observant une forte fréquentation (élèves, parents d'élèves, corps enseignant, personnel scolaire etc.). La requalification de la poche école sera l'occasion de créer un espace de rencontre supplémentaire.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	30 000€ (prévisionnel)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Banque des territoires (sous réserve) – appui en ingénierie
Calendrier	<p>Phase 1 : Études préliminaires et concertation : Mois 1-3            Consultation avec les enseignants, les parents, et les élèves Diagnostic des besoins en matière de sécurité et d'aménagement</p> <p>Phase 2 : Planification et obtention des financements : Mois 4-5</p> <p>Phase 3 : Conception et mission de maîtrise d'œuvre : Mois 6-7</p>

	<p>Élaboration des plans d'aménagement et des mesures de sécurité</p> <p>Phase 4 : Réalisation des travaux : Mois 8-12</p> <p>Réaménagement des lieux communs, sécurisation, et création d'espaces verts</p> <p>Optimisation de l'offre de stationnement et amélioration de la desserte</p> <p>Phase 5 : Évaluation et réception des travaux : Mois 13</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'incidents liés à la sécurité avant et après le projet</li> <li>Fréquentation des lieux communs et des espaces verts</li> <li>Respect des délais et du budget prévisionnel</li> <li>Impact sur la circulation et le stationnement (études d'impact)</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le réaménagement de la poche école du cœur de ville renforcera la centralité de Saint-Philippe en améliorant la sécurité et l'accueil des infrastructures scolaires. En créant des espaces plus accueillants et fonctionnels, le projet contribuera à l'attractivité de la commune pour les familles et les professionnels de l'éducation. L'optimisation de l'offre de stationnement et de la desserte facilitera l'accès et la mobilité au sein de la ville, participant ainsi à son dynamisme urbain et social.</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 2.3.1

### Linéaire commercial des deux polarités

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.3 Adapter l'aménagement urbain au développement du territoire
Action nom	Homogénéisation de l'espace public dans les segments commerciaux : conduire une étude urbaine sur le linéaire commercial du centre-ville et le linéaire commercial de Basse-Vallée
Action n°	2.3.1
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet vise à conduire une étude urbaine pour homogénéiser l'espace public le long des linéaires commerciaux du centre-ville de Saint-Philippe et de Basse-Vallée. L'objectif est d'améliorer l'attractivité commerciale, de renforcer l'identité visuelle et de favoriser une cohérence urbanistique qui dynamise le commerce local. Cette étude analysera l'aménagement actuel et proposera des recommandations pour un design uniforme et accueillant des espaces publics, en tenant compte des besoins des commerçants, des résidents et des visiteurs.
Partenaires	Commerçants Région Réunion (aménagement de la RN2)
Dépenses prévisionnel/définitif	30 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Marché à bons de commande de la Banque des Territoire (sous réserve)
Calendrier	<p>Phase 1 : Diagnostic et analyse de l'existant : Mois 1-3 Analyse des linéaires commerciaux, de l'aménagement urbain et des besoins des usagers</p> <p>Phase 2 : Consultation publique et concertation : Mois 4 Réunions avec les commerçants, les résidents et les parties prenantes</p> <p>Phase 3 : Élaboration du plan d'homogénéisation : Mois 5-6 Conception des recommandations pour un design homogène et attractif</p>

	<p>Phase 4 : Présentation et validation du projet : Mois 7</p> <p>Validation du projet par les élus locaux et les partenaires</p> <p>Phase 5 : Préparation des phases de mise en œuvre : Mois 8</p> <p>Planification des étapes de réalisation en fonction des résultats de l'étude</p>
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cohérence et attractivité du design urbain (évaluations qualitatives)</li> <li>Impact sur la fréquentation et les ventes des commerces</li> <li>Respect des délais et du budget prévisionnel</li> <li>Taux de participation des parties prenantes lors des consultations</li> </ul>
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>L'homogénéisation de l'espace public le long des linéaires commerciaux contribuera à renforcer l'attractivité et l'identité du centre-ville de Saint-Philippe et de Basse-Vallée. En créant des espaces publics cohérents et esthétiquement plaisants, le projet soutiendra la dynamique commerciale et économique locale. Il favorisera un environnement convivial pour les habitants, les commerçants, et les visiteurs, renforçant ainsi le rôle de ces zones en tant que pôles commerciaux et culturels de la commune.</p>
<p>Annexes</p>	

## FICHE ACTION N° 2.3.2

### Entrées de bourg

Axe stratégique	2. Œuvrer en faveur d'un cadre de vie attractif et répondant aux besoins des habitants
Orientation	2.3 Adapter l'aménagement urbain au développement du territoire
Action nom	Etudier les entrées de bourg avec la réalisation de marquages spécifiques
Action n°	2.3.2
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / <b>Faible</b>
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste à étudier et à réaménager les entrées de bourg de Saint-Philippe pour améliorer leur visibilité, leur attractivité et leur sécurité. L'objectif est de créer une identité visuelle forte et accueillante qui reflète le caractère unique de la commune. Des marquages spécifiques, tels que des panneaux d'information, des signalétiques artistiques, et des éléments de design urbain, seront mis en place pour guider les visiteurs et renforcer l'attrait touristique et économique des zones concernées.
Partenaires	Conseil Départemental, Conseil Régional de La Réunion Créateurs et artistes pour la conception de marquages spécifiques DAC (intégration du patrimoine local)
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer – temps agent Prévisionnel estimé : Étude urbaine et design des entrées : 70,000 € Consultation et implication communautaire : 15,000 € Conception et réalisation des marquages : 65,000 € Total des dépenses prévisionnelles : 150,000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Phase 1 : Diagnostic et étude des entrées de bourg : Mois 1-2 Analyse des points d'accès actuels et identification des zones prioritaires  Phase 2 : Consultation et implication des parties prenantes : Mois 3  Réunions avec les habitants, les commerçants, et les associations locales  Phase 3 : Conception des marquages et planification : Mois

	<p>4-5</p> <p>Développement des concepts visuels et choix des matériaux</p> <p>Phase 4 : Mise en œuvre des marquages spécifiques : Mois 6-7</p> <p>Installation des panneaux, signalétiques, et éléments de design</p> <p>Phase 5 : Évaluation et ajustement : Mois 8</p> <p>Analyse des retours des usagers et ajustements nécessaires</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact visuel et attrait des marquages (évaluations qualitatives)</li> <li>Fréquentation des entrées de bourg et impact économique</li> <li>Respect des délais et du budget prévisionnel</li> <li>Participation et retour d'information des communautés locales</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'étude et le réaménagement des entrées de bourg renforceront l'identité et l'attractivité de Saint-Philippe en tant que porte d'entrée accueillante et distinctive de la région. Les marquages spécifiques contribueront à promouvoir la richesse culturelle et le patrimoine de la commune, améliorant ainsi l'expérience des visiteurs et soutenant le développement économique local. En intégrant des éléments artistiques et culturels, le projet renforcera également le sentiment d'appartenance et de fierté des résidents envers leur communauté.</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 3.1.1

### Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Axe stratégique	3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique
Orientation	3.1 Promouvoir la souveraineté alimentaire et les filières de production locale
Action nom	Initier la démarche Projet Alimentaire Territorial
Action n°	3.1.1
Statut	En projet / <b>validée</b> / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet vise à initier une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour renforcer la souveraineté alimentaire de Saint-Philippe, promouvoir une agriculture locale durable, et favoriser une alimentation saine et accessible pour tous les habitants. Cette initiative cherchera à coordonner les acteurs locaux de l'agriculture, de la transformation, de la distribution et de la consommation alimentaire pour créer un système alimentaire résilient et équitable, en s'appuyant sur les ressources et les savoir-faire locaux.
Partenaires	DAAF Université de la Réunion Agriculteurs Chambre du Commerce Chambre de l'Agriculture Département CASUD
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer – temps agent Prévisionnel estimé : Étude urbaine et design des entrées : 70,000 € Consultation et implication communautaire : 15,000 € Conception et réalisation des marquages : 65,000 € Total des dépenses prévisionnelles : 150,000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Phase 1 : Diagnostic territorial et identification des enjeux : Mois 1-3 Cartographie des acteurs locaux, diagnostic des pratiques agricoles, évaluation des besoins alimentaires  Phase 2 : Concertation et co-construction : Mois 4-6  Organisation d'ateliers participatifs, création de groupes de travail

	<p>thématiques</p> <p>Phase 3 : Élaboration du PAT : Mois 7-9</p> <p>Définition des axes stratégiques, rédaction du plan d'action, identification des porteurs de projet</p> <p>Phase 4 : Validation et lancement : Mois 10</p> <p>Présentation aux élus et aux partenaires, lancement officiel du PAT</p> <p>Phase 5 : Suivi et ajustements : Mois 11-12</p> <p>Mise en place d'indicateurs de suivi, ajustement des actions en fonction des retours</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien autres programmes et contrats territorialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan Agripéi 2030 du Département</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de partenaires impliqués et de projets initiés</li> <li>• Superficie de terres agricoles converties à des pratiques durables</li> <li>• Augmentation de la production et de la consommation de produits locaux</li> <li>• Impact environnemental (réduction de l'empreinte carbone, préservation de la biodiversité)</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial à Saint-Philippe renforcera la centralité de la commune en tant que moteur de l'agriculture durable et de l'alimentation locale à La Réunion. Ce projet encouragera la coopération entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs, tout en soutenant l'économie locale et en améliorant la sécurité alimentaire. Il contribuera également à la promotion d'un mode de vie sain et à la préservation des ressources naturelles, renforçant ainsi l'attractivité et la résilience du territoire.</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 3.1.2

### Serre de la Mer Cassée

Axe stratégique	3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique
Orientation	3.1 Promouvoir la souveraineté alimentaire et les filières de production locale
Action nom	Réalisation d'une serre pour le CCAS, salle Mer Cassée
Action n°	3.1.2
Statut	En projet / <b>validée</b> / engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste à construire une serre dédiée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Philippe, située à la salle Mer Cassée. Cette serre servira à développer des activités de jardinage et de maraîchage, permettant de renforcer l'autonomie alimentaire des bénéficiaires du CCAS et de leur proposer des ateliers éducatifs et thérapeutiques. L'objectif est de favoriser l'insertion sociale, de sensibiliser à l'agriculture durable, et de fournir des produits frais pour les repas servis par le CCAS.
Partenaires	A définir CCAS Département (accompagnement des seniors)
Dépenses prévisionnel/définitif	Construction de la serre : 40,000 € (estimation) Équipements et matériel de jardinage : 20,000 € Formation et ateliers pédagogiques : 10,000 €  Total des dépenses prévisionnelles : 70,000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 : Planification et obtention des autorisations : Mois 1-2 Évaluation du site, conception de la serre, et obtention des permis nécessaires</li> <li>Phase 2 : Construction de la serre : Mois 3-4 Travaux de construction et installation des équipements</li> <li>Phase 3 : Aménagement et équipement : Mois 5</li> </ul>



	<p>Installation des systèmes de culture et des outils de jardinage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 4 : Formation et mise en service : Mois 6</li> </ul> <p>Organisation de formations pour le personnel et les bénéficiaires, lancement des activités de jardinage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 5 : Évaluation et optimisation : Mois 7-8</li> </ul> <p>Suivi des premières récoltes et ajustement des pratiques en fonction des résultats</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien autres programmes et contrats territorialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme Local de l'Habitat (PLH)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bénéficiaires participant aux ateliers et formations</li> <li>Quantité de produits cultivés et utilisés par le CCAS</li> <li>Impact environnemental (réduction des déchets, utilisation d'énergies renouvelables)</li> <li>Amélioration de l'autonomie alimentaire du CCAS</li> </ul>
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>La réalisation d'une serre pour le CCAS à la salle Mer Cassée renforcera le rôle de Saint-Philippe en tant que centre d'innovation sociale et de durabilité environnementale. En offrant des activités éducatives et thérapeutiques, le projet encouragera l'inclusion sociale et économique des personnes vulnérables, tout en sensibilisant la communauté à l'importance de l'agriculture locale et durable. Cette initiative contribuera à améliorer la qualité de vie des habitants et à dynamiser l'économie locale en soutenant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.</p>
<p>Annexes</p>	

## FICHE ACTION N° 3.1.3

### Coopérative de vente – produits de la pêche

Axe stratégique	3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique
Orientation	3.1 Promouvoir la souveraineté alimentaire et les filières de production locale
Action nom	Promouvoir la coopérative de vente de produits issus de la pêche saint-philippoise
Action n°	3.1.3
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Le projet consiste à promouvoir la coopérative de vente de produits issus de la pêche à Saint-Philippe. L'objectif est de valoriser les produits locaux, soutenir les pêcheurs de la région, et développer des circuits de distribution durables et transparents. La promotion inclura des campagnes de sensibilisation, des événements de mise en avant des produits, et des stratégies de communication pour accroître la visibilité de la coopérative auprès des consommateurs et des professionnels du secteur.</p> <p>En lien avec la réalisation de la cale de halage (maîtrise d'ouvrage de la CASUD)</p>
Partenaires	<p>CASUD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coopérative de Pêche : Pêcheurs locaux, responsables de la coopérative.</li> <li>Associations et ONG : Associations locales de protection de l'environnement marin</li> </ul>
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien autres programmes et contrats territorialisés</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des ventes de produits issus de la pêche locale</li> <li>Nombre de nouveaux clients et partenaires commerciaux</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Impact des campagnes de communication (mesuré par les retours d'information et les enquêtes)</li><li>• Participation et succès des événements promotionnels</li></ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La promotion de la coopérative de vente de produits issus de la pêche renforcera la centralité économique et sociale de Saint-Philippe en valorisant ses produits locaux et en soutenant les pêcheurs de la région. En augmentant la visibilité de la coopérative, le projet encouragera la consommation de produits locaux, soutiendra l'économie locale, et dynamisera le secteur de la pêche. Il contribuera également à l'amélioration de l'image de la commune en tant que centre dynamique et engagé pour le développement durable et la qualité des produits alimentaires.</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 3.1.4

### Promotion du circuit court

Axe stratégique	3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique
Orientation	3.1 Promouvoir la souveraineté alimentaire et les filières de production locale
Action nom	Promouvoir le circuit court entre producteurs locaux et restaurateurs
Action n°	3.1.4
Statut	En projet / <b>validée</b> / engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet vise à développer et promouvoir un circuit court entre les producteurs locaux et les restaurateurs à Saint-Philippe. L'objectif est de créer un réseau efficace et transparent qui facilite l'accès des restaurateurs aux produits frais et de qualité fournis par les agriculteurs et producteurs locaux. Cette initiative contribuera à soutenir l'économie locale, renforcer la durabilité des pratiques agricoles, et améliorer l'offre alimentaire des établissements de restauration de la commune.
Partenaires	DAAF Chambre d'Agriculture Commerçants Restaurateurs
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien autres programmes et contrats territorialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projets alimentaires territoriaux régionaux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de producteurs et restaurateurs inscrits et actifs sur la plateforme</li> <li>Volume de produits échangés via le circuit court</li> <li>Impact économique local (augmentation des ventes, réduction des coûts logistiques)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Visibilité et notoriété du circuit court (analyse des retombées médiatiques et communicationnelles)</li></ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	La promotion du circuit court entre producteurs locaux et restaurateurs renforcera la centralité de Saint-Philippe en tant que hub d'échanges alimentaires durables et de qualité. En facilitant les interactions entre les producteurs locaux et les établissements de restauration, le projet soutiendra l'économie locale, améliorera l'offre alimentaire, et contribuera à une plus grande résilience des systèmes alimentaires. Cette initiative encouragera également les pratiques durables et respectueuses de l'environnement, renforçant l'image de la commune comme un centre engagé pour l'innovation et la qualité dans le secteur alimentaire.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 3.2.1

### Rénovation énergétique des bâtis publics

Axe stratégique	3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique
Orientation	3.2 Instaurer les bases d'une résilience énergétique et de la neutralité carbone
Action nom	Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtis publics et privés (cuisine centrale, écoles etc.)
Action n°	3.2.1
Statut	En projet / validée / <b>engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste à installer des panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments publics et privés à Saint-Philippe, notamment la cuisine centrale, les écoles, et d'autres infrastructures clés. L'objectif est de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, réduire les émissions de carbone, et diminuer les coûts énergétiques pour la commune et ses résidents. Cette initiative soutient la transition énergétique et favorise le développement durable à l'échelle locale.
Partenaires	Commerçants Restaurateurs
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses Prévisionnelles/Définitives Achat et installation de panneaux photovoltaïques : 200,000 € Maintenance et suivi technique : 30,000 € Sensibilisation et formation des utilisateurs : 10,000 € Total des dépenses prévisionnelles : 240,000 € (estimation)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Phase 1 : Étude de faisabilité et planification : Mois 1-2 Évaluation des sites, analyse des coûts et des bénéfices, obtention des autorisations nécessaires



	<p>Phase 2 : Acquisition des panneaux photovoltaïques : Mois 3</p> <p>Commande et achat des équipements</p> <p>Phase 3 : Installation : Mois 4-5</p> <p>Installation des panneaux sur les bâtiments sélectionnés, connexion aux systèmes électriques</p> <p>Phase 4 : Formation et sensibilisation : Mois 6</p> <p>Formation des personnels des bâtiments publics et sensibilisation des usagers aux avantages des énergies renouvelables</p> <p>Phase 5 : Suivi et évaluation : Mois 7-8</p> <p>Suivi de la performance des installations, ajustements nécessaires et évaluation de l'impact énergétique</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien autres programmes et contrats territorialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PCAET</li> <li>• Schéma régional de l'Aménagement (SAR) et Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des coûts énergétiques des bâtiments publics et privés</li> <li>• Quantité d'énergie renouvelable produite (kWh)</li> <li>• Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (tonnes)</li> <li>• Nombre de bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques</li> </ul>
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>L'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et privés renforcera le rôle de Saint-Philippe en tant que leader local en matière de transition énergétique et de développement durable. En réduisant la dépendance aux énergies fossiles et en diminuant les coûts énergétiques, ce projet améliorera la qualité de vie des habitants et renforcera l'attrait de la commune pour les entreprises et les familles souhaitant s'engager dans des pratiques écologiques et tendre vers le zéro carbone. Cette initiative contribuera également à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens sur l'importance des énergies renouvelables, tout en positionnant Saint-Philippe comme un exemple de durabilité et de responsabilité environnementale.</p>
<p>Annexes</p>	

## FICHE ACTION N° 3.2.2

### Ilots de fraîcheur dans les écoles

Axe stratégique	3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique
Orientation	3.2 Instaurer les bases d'une résilience énergétique et de la neutralité carbone
Action nom	Créer des îlots de fraîcheur dans les cours d'école
Action n°	3.2.2
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste à aménager des îlots de fraîcheur dans les cours d'école de Saint-Philippe. Ces espaces verts offriront des zones ombragées et fraîches grâce à la plantation d'arbres, la mise en place de structures végétalisées, et l'installation de fontaines ou de points d'eau. L'objectif est de réduire l'impact des vagues de chaleur, améliorer le bien-être des élèves et enseignants, et sensibiliser la communauté scolaire à l'importance de l'environnement et du développement durable.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 : Étude et planification : Mois 1 Diagnostic des besoins, sélection des écoles participantes, conception des aménagements</li> <li>Phase 2 : Achat de matériel et préparation : Mois 2 Acquisition des plantes, équipements, et préparation des sites</li> <li>Phase 3 : Aménagement des îlots de fraîcheur : Mois 3-4 Plantation d'arbres, installation de structures et fontaines</li> <li>Phase 4 : Sensibilisation et éducation : Mois 5 Ateliers et activités pédagogiques pour les élèves et enseignants sur l'importance des îlots de fraîcheur</li> <li>Phase 5 : Suivi et évaluation : Mois 6</li> </ul>

	Surveillance de la croissance des plantes, évaluation de l'impact sur le confort thermique et la satisfaction des utilisateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien autres programmes et contrats territorialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Schéma d'Aménagement Régional, Schéma de Cohérence Territorial et Plan Local d'Urbanisme</li> <li>PCAET</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'arbres et de structures végétalisées plantés/installés</li> <li>Réduction de la température ambiante dans les cours d'école (mesures avant/après)</li> <li>Nombre d'élèves et enseignants participant aux programmes de sensibilisation</li> <li>Impact sur la biodiversité locale (observation des espèces attirées par les aménagements)</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'îlots de fraîcheur dans les cours d'école contribuera à renforcer le rôle de Saint-Philippe en tant que centre éducatif et écologique innovant. En améliorant le cadre de vie des élèves et enseignants, le projet favorisera l'apprentissage dans un environnement sain et durable. De plus, il sensibilisera la communauté scolaire aux enjeux climatiques et environnementaux, tout en améliorant l'attractivité de la commune en tant que lieu d'innovation en matière de développement durable et de qualité de vie.
Annexes	

## FICHE ACTION N° 3.3.1

### Lutte contre le gaspillage alimentaire

Axe stratégique	3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique
Orientation	3.3 Elaborer une stratégie de valorisation des déchets et des biodéchets
Action nom	Mettre en œuvre la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les scolaires par la mise à disposition de tables de tri
Action n°	3.3.1
Statut	En projet / validée / <b>engagée</b>
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Ce projet vise à réduire le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires de Saint-Philippe en installant des tables de tri dans les cantines. Les élèves seront encouragés à trier leurs déchets alimentaires, permettant ainsi de mieux gérer les surplus et de favoriser le compostage et le recyclage. Cette initiative a pour but de sensibiliser les élèves à l'importance de la réduction du gaspillage alimentaire, tout en contribuant à la durabilité environnementale de la commune.
Partenaires	CASUD ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien autres programmes et contrats territorialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PCAET</li> <li>PLPDMA, CODOM</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité de déchets alimentaires triés et réduits (avant/après mise en œuvre)</li> <li>Nombre d'élèves et de personnels formés</li> <li>Réduction des coûts de gestion des déchets</li> <li>Augmentation de la quantité de matière organique utilisée pour le compostage</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en œuvre de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles renforcera le rôle de Saint-Philippe en tant que modèle d'éducation durable et responsable. En sensibilisant les jeunes générations aux pratiques de réduction des déchets, la commune



	deviendra un exemple de gestion durable et innovante des ressources, ce qui augmentera l'attractivité de la ville pour les familles et les éducateurs soucieux de l'environnement. Ce projet contribuera également à renforcer la cohésion communautaire autour de valeurs partagées de durabilité et de responsabilité écologique.
Annexes	

PROJET

## FICHE ACTION N° 3.3.2

### Site de compostage Mer Cassée

Axe stratégique	3. Assurer la réponse du territoire aux enjeux environnementaux et de transition écologique
Orientation	3.3 Elaborer une stratégie de valorisation des déchets et des biodéchets
Action nom	Réalisation d'un site de compostage électromécanique derrière la Mer Cassée
Action n°	3.3.2
Statut	En projet / validée / <b>engagée</b>
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	CASUD
Description de l'action	Le projet consiste en la création d'un site de compostage électromécanique situé derrière la Mer Cassée à Saint-Philippe. Ce site permettra de traiter les déchets organiques provenant des ménages, des établissements scolaires, des restaurants, et des espaces verts. Le compostage électromécanique est une méthode moderne et efficace qui accélère le processus de compostage, réduisant ainsi la quantité de déchets envoyés en décharge tout en produisant un compost de qualité utilisable pour l'agriculture locale et les espaces verts publics. Ce projet s'inscrit dans une démarche de gestion durable des déchets et de promotion de l'économie circulaire.
Partenaires	Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien autres programmes et contrats territorialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PCAET</li> <li>PLPDMA, CODOM</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité de déchets organiques traités par mois</li> <li>Quantité de compost produit et distribué</li> <li>Réduction des coûts de gestion des déchets</li> <li>Nombre de personnes sensibilisées et formées</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'un site de compostage électromécanique renforcera la position de Saint-Philippe en tant que leader local en matière de gestion durable des déchets. En transformant les déchets organiques en une ressource précieuse, le projet contribuera à l'économie circulaire et à la réduction des impacts environnementaux liés à l'élimination des déchets. En outre, il augmentera la prise de conscience environnementale parmi les résidents et offrira une ressource utile pour l'agriculture locale,



	soutenant ainsi le développement économique durable de la région.
Annexes	

PROJET

## FICHE ACTION N° 4.1.1

### Relier les polarités par la mobilité douce

Axe stratégique	4. Développer une offre de mobilité multimodale et adaptée au développement du territoire
Orientation	4.1 Rationaliser le trafic automobile et routier en cœur de ville
Action nom	Relier le Cap Méchant, le Puits des Anglais et le cœur de ville par les mobilités douces (sentier, signalétique, voie vélo, déplacement équestre)
Action n°	4.1.1
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet vise à développer un réseau de mobilités douces pour relier le Cap Méchant, le Puits des Anglais et le cœur de ville de Saint-Philippe. Cela inclut la création de sentiers pédestres, de voies cyclables et de chemins équestres, ainsi que la mise en place d'une signalétique appropriée. L'objectif est de promouvoir des modes de transport durables, améliorer l'accessibilité des sites touristiques et encourager un mode de vie actif et sain parmi les résidents et visiteurs.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien autres programmes et contrats territorialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voie Vélo Régionale</li> <li>Plan De Mobilité CASUD,</li> <li>Schéma Directeur Cyclable de la CASUD (à venir)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Kilomètres de sentiers et de voies cyclables aménagés</li> <li>Nombre de panneaux de signalétique installés</li> <li>Fréquentation des infrastructures par les usagers (comptage des piétons, cyclistes, cavaliers)</li> <li>Réduction de l'utilisation de véhicules motorisés sur les trajets concernés</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	La création de ce réseau de mobilités douces renforcera la cohésion territoriale de Saint-Philippe en facilitant les déplacements entre les principaux points d'intérêt et le centre-ville. Cela contribuera à l'attractivité touristique de la commune en rendant les sites plus

	<p>accessibles tout en promouvant un mode de transport respectueux de l'environnement. En encourageant l'activité physique, le projet améliorera également la qualité de vie des résidents et positionnera Saint-Philippe comme un exemple de développement durable et de promotion de la mobilité douce dans la région.</p>
Annexes	

PROJET

## FICHE ACTION N° 4.1.2

### Stationnement le long du linéaire commercial

Axe stratégique	4. Développer une offre de mobilité multimodale et adaptée au développement du territoire
Orientation	4.1 Rationaliser le trafic automobile et routier en cœur de ville
Action nom	Etudier le stationnement sur le linéaire commercial du cœur de ville (partage de la voirie entre piétons, cyclistes et automobilistes stationnés)
Action n°	4.1.2
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Ce projet consiste à réaliser une étude approfondie sur la gestion du stationnement le long du linéaire commercial du cœur de ville de Saint-Philippe. L'objectif est de réorganiser le partage de la voirie entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes afin d'optimiser l'espace disponible, améliorer la sécurité et favoriser l'accessibilité aux commerces. Cette étude examinera les flux de circulation, les besoins en stationnement et proposera des solutions innovantes pour équilibrer les différents usages de la voirie.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	<b>Études et diagnostics</b> : 25,000 € (estimation)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien autres programmes et contrats territorialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de mobilité</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de places de stationnement optimisées</li> <li>Amélioration de la fluidité du trafic (observations)</li> <li>Utilisation des infrastructures piétonnes et cyclables</li> <li>Réduction des conflits d'usage sur la voirie</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	L'étude et la réorganisation du stationnement et de la voirie dans le cœur de ville renforceront la centralité commerciale de Saint-Philippe en améliorant l'accessibilité et la convivialité de ses espaces publics. En

	<p>optimisant le partage de la voirie, le projet contribuera à dynamiser l'activité commerciale, à favoriser une mobilité durable et à améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs. Cela positionnera également Saint-Philippe comme une commune innovante et proactive dans la gestion de son espace urbain, encourageant une plus grande fréquentation du centre-ville</p>
Annexes	

PROJET

## FICHE ACTION N° 4.2.1

### Itinéraire piéton du centre-ville

Axe stratégique	4. Développer une offre de mobilité multimodale et adaptée au développement du territoire
Orientation	4.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire
Action nom	Réaliser un cheminement piéton alternatif depuis la halte routière et partant du cimetière Est afin de compléter l'aménagement de la rue de la Marine tout en longeant la rue de la Pompe par les quartiers résidentiels et les équipements communaux
Action n°	4.2.1
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Ce projet vise à créer un cheminement piéton alternatif reliant la halte routière aux différents équipements communaux en adéquation avec les parcours d'usage des habitants. Ce sentier piéton sécurisé offrira une alternative aux piétons en améliorant l'accessibilité aux services et équipements communaux (écoles, piscine municipale, future salle omnisport et la future maison des pratiques artistiques) et en renforçant la sécurité des déplacements à pied. Il s'intègre dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Marine et contribuera à encourager la mobilité douce tout en offrant une nouvelle expérience de promenade urbaine.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	<b>(estimation à confirmer)</b>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Phase 1 : Études préliminaires et planification : Mois 1-2 <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation des études techniques et concertation avec les parties prenantes</li> </ul>



	<p>Phase 2 : Construction et aménagement : Mois 3-5</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de construction du cheminement piéton et installation de la signalétique</li> </ul> <p>Phase 3 : Aménagement paysager : Mois 6</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plantation d'espèces locales et mise en place de mobiliers urbains</li> </ul> <p>Phase 4 : Communication et ouverture : Mois 7</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement officiel du cheminement et campagnes de sensibilisation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien autres programmes et contrats territorialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de mobilité</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Kilomètres de cheminement piéton réalisés</li> <li>• Fréquentation du cheminement (comptage des piétons)</li> <li>• Impact sur la sécurité des piétons (réduction des incidents)</li> <li>• Contribution à la réduction de la circulation automobile</li> </ul>
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>La création de ce cheminement piéton alternatif renforcera la connectivité et l'accessibilité du cœur de ville de Saint-Philippe, améliorant ainsi la cohésion urbaine. En favorisant la mobilité douce, le projet contribuera à une meilleure qualité de vie pour les résidents et à l'attractivité des quartiers résidentiels. Il facilitera l'accès aux équipements communaux et aux services, tout en offrant une nouvelle opportunité de promenade agréable et sécurisée pour les habitants et les visiteurs. Ce projet soutiendra également les objectifs de développement durable en réduisant la dépendance aux véhicules motorisés et en favorisant des modes de déplacement plus écologiques tout en permettant d'inclure la biodiversité locale dans le paysage urbain.</p>
<p>Annexes</p>	

## FICHE ACTION N° 4.2.2

### Continuité des trottoirs reliant le centre-ville à la Mer Cassée

Axe stratégique	4. Développer une offre de mobilité multimodale et adaptée au développement du territoire
Orientation	4.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire
Action nom	Assurer la continuité du trottoir dans l'axe commercial de Saint-Philippe centre pour rétablir la continuité entre le cœur de ville et la Mer Cassée
Action n°	4.2.2
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Ce projet vise à rétablir la continuité du trottoir dans l'axe commercial de Saint-Philippe centre, reliant le cœur de ville à la Mer Cassée. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité piétonne, de sécuriser les déplacements et de dynamiser l'activité commerciale. La continuité piétonne encouragera les déplacements à pied, facilitera l'accès aux commerces et renforcera la liaison entre les zones clés de la commune tout en rationalisant la demande de stationnements.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>Phase 1 : Études préliminaires et concertation : Mois 1-2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diagnostic des besoins et consultation des parties prenantes</li> </ul> <p>Phase 2 : Travaux d'aménagement : Mois 3-5</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation des travaux de continuité du trottoir et mise en place de la signalisation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien autres programmes et contrats territorialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de mobilité</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Longueur de trottoir aménagé (mètres)</li> <li>Augmentation de la fréquentation piétonne (comptage)</li> <li>Réduction des incidents piétonniers (statistiques de sécurité)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>Impact sur l'activité commerciale (enquête auprès des commerçants)</li></ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	En rétablissant la continuité du trottoir, ce projet renforcera le rôle central de Saint-Philippe comme pôle commercial et social, facilitant l'accès et la circulation des piétons. Il contribuera à dynamiser l'activité économique locale et à renforcer l'attractivité du centre-ville en rendant les déplacements plus sûrs et agréables. En favorisant les déplacements à pied, ce projet soutient les initiatives de développement durable et améliore la qualité de vie des habitants et visiteurs.
Annexes	

PROJET

## FICHE ACTION N° 4.2.3

### Stationnement supplémentaire à Basse Vallée

Axe stratégique	4. Développer une offre de mobilité multimodale et adaptée au développement du territoire
Orientation	4.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire
Action nom	Prévoir un foncier stratégique pour la création d'un espace de stationnement sur Basse-Vallée pour encourager la mobilité douce sur la zone littorale
Action n°	4.2.3
Statut	En projet / <b>validée</b> / engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Ce projet vise à identifier et acquérir un foncier stratégique à Basse-Vallée pour aménager un espace de stationnement. Cet espace servira de point de départ pour des déplacements en mobilité douce le long de la zone littorale. L'objectif est de réduire l'encombrement automobile, promouvoir l'usage de moyens de transports écologiques comme la marche, le vélo, et les transports en commun, et faciliter l'accès aux attractions touristiques et naturelles de la région.
Partenaires	EPFR CASUD (possibilité de stationnement vélo) OTI SUD (promotion)
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études et diagnostic foncier : 15,000 € (estimation)</li> <li>• Acquisition de terrain : A chiffrer</li> <li>• Aménagement de l'espace de stationnement : 100,000 € (estimation)</li> <li>• Signalétique et équipements de mobilité douce : 20,000 € (estimation)</li> <li>• Total des dépenses prévisionnelles : 285,000 € (estimation)</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>Phase 1 : Études et sélection du foncier : Mois 1-3</p> <p>Identification des parcelles stratégiques et évaluation des coûts d'acquisition</p> <p>Phase 2 : Acquisition foncière : Mois 4-5</p> <p>Négociations et achat des terrains</p> <p>Phase 3 : Aménagement de l'espace : Mois 6-8</p>

	<p>Conception et construction de l'espace de stationnement, incluant les infrastructures pour la mobilité douce</p> <p>Phase 4 : Mise en place de la signalétique et des équipements : Mois 9</p> <p>Installation de panneaux directionnels, racks à vélos, et autres équipements de mobilité</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien autres programmes et contrats territorialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de mobilité</li> <li>• SCoT</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de places de stationnement créées</li> <li>• Utilisation des infrastructures de mobilité douce (comptage des utilisateurs)</li> <li>• Réduction de la circulation automobile dans la zone littorale</li> <li>• Impact sur l'accessibilité des sites touristiques (fréquentation)</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'aménagement d'un espace de stationnement stratégique à Basse-Vallée contribuera à structurer la mobilité au sein de la commune en renforçant l'attractivité des déplacements en mobilité douce. En diminuant l'usage de la voiture dans la zone littorale, le projet encouragera un mode de vie plus durable et respectueux de l'environnement. Il facilitera l'accès aux sites touristiques tout en désengorgeant les axes principaux, améliorant ainsi la qualité de vie des résidents et l'expérience des visiteurs. Cela soutiendra également la dynamique économique en renforçant l'attrait touristique et en stimulant le commerce local.</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 5.1.1

### Aménagement d'arrêts « minute » le long de la RN2

Axe stratégique	5. Promouvoir les patrimoines naturels et immatériels
Orientation	5.1 Valoriser les espaces naturels et la ruralité
Action nom	Arrêts minute (faible incidence sur la consommation) : valoriser les points d'intérêt longeant la RN2 afin de rallonger les pauses des touristes en misant sur un stationnement adapté, des traversées piétonnes sécurisées une signalétique claire et visible ainsi qu'un aménagement qualitatif
Action n°	5.1.1
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet consiste à créer des arrêts minute le long de la RN2 pour valoriser les points d'intérêt touristiques et prolonger les pauses des visiteurs. En aménageant des stationnements adaptés, des traversées piétonnes sécurisées, et en installant une signalétique claire et visible, ce projet vise à améliorer l'expérience des touristes et à favoriser la découverte des attraits locaux, notamment les paysages du littoral. L'objectif est d'encourager un arrêt plus long et de promouvoir l'activité économique locale grâce à un aménagement qualitatif.
Partenaires	Région (RN2) OTI Sud ONF
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études et diagnostics : 20,000 € (estimation)</li> <li>• Aménagement des stationnements : 80,000 € (estimation)</li> <li>• Travaux de sécurisation des traversées piétonnes : 50,000 € (estimation)</li> <li>• Signalétique et communication : 30,000 € (estimation)</li> <li>• Aménagement paysager et mobilier urbain : 20,000 € (estimation)</li> <li>• Total des dépenses prévisionnelles : 200,000 € (estimation)</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Phase 1 : Études et concertation : Mois 1-2 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des études techniques et des consultations avec les parties prenantes</li> </ul>

	<p>Phase 2 : Travaux d'aménagement : Mois 3-5</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des espaces de stationnement et des traversées piétonnes sécurisées</li> </ul> <p>Phase 3 : Installation de la signalétique et du mobilier : Mois 6</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de panneaux d'information et d'éléments de confort pour les visiteurs</li> </ul> <p>Phase 4 : Communication et lancement : Mois 7</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne de sensibilisation et inauguration des arrêts minute</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien autres programmes et contrats territorialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de mobilité</li> <li>• Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion</li> <li>• Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Touristique des Espaces Naturels départementaux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'arrêts minute aménagés</li> <li>• Fréquentation des points d'intérêt (comptage des visiteurs)</li> <li>• Impact économique local (chiffre d'affaires des commerçants locaux)</li> <li>• Amélioration de la sécurité routière (réduction des incidents)</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le développement des arrêts minute le long de la RN2 renforcera l'attractivité de Saint-Philippe comme destination touristique en améliorant l'accessibilité et la visibilité des points d'intérêt locaux. En encourageant les touristes à prolonger leurs pauses, le projet soutiendra l'activité économique locale et contribuera à dynamiser les secteurs du commerce et de la restauration. De plus, en améliorant la sécurité et le confort des visiteurs, ce projet participera à la valorisation durable des atouts naturels et culturels de la région.</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 5.1.2

### Aménagement d'arrêts «découvertes» le long de la RN2

Axe stratégique	5. Promouvoir les patrimoines naturels et immatériels
Orientation	5.1 Valoriser les espaces naturels et la ruralité
Action nom	Arrêts découvertes (forte incidence sur la consommation) : valoriser les lieux d'intérêt par la signalétique, la documentation aux abords du site, la mise en valeur paysagère depuis la RN2 et le stationnement
Action n°	5.1.2
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le projet vise à aménager des "Arrêts Découvertes" le long de la RN2 pour mettre en valeur les lieux d'intérêt touristiques et accroître leur attrait auprès des visiteurs. Les aménagements comprendront une signalétique claire et informative, des documents explicatifs aux abords des sites, une mise en valeur paysagère, et des infrastructures de stationnement adaptées. L'objectif est d'encourager les visiteurs à passer plus de temps sur ces sites, augmentant ainsi la consommation locale et stimulant l'économie touristique de la région.
Partenaires	Région (RN2) OTI Sud ONF
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A chiffrer</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>Phase 1 : Études et conception : Mois 1-3</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Études des sites et élaboration des plans d'aménagement et de signalétique</li> </ul> <p>Phase 2 : Travaux d'aménagement : Mois 4-7</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des aménagements paysagers et des infrastructures de stationnement</li> </ul> <p>Phase 3 : Installation de la signalétique et de la documentation : Mois 8</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de panneaux d'information et de documents explicatifs</li> </ul> <p>Phase 4 : Promotion et évaluation : Mois 9</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne de communication et évaluation de l'impact du projet</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien autres programmes et contrats territorialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de mobilité</li> <li>• Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion</li> <li>• Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Touristique des Espaces Naturels départementaux</li> <li>• SCoT</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'arrêts découvertes aménagés</li> <li>• Fréquentation des sites (comptage des visiteurs)</li> <li>• Impact économique local (augmentation des ventes des commerces locaux)</li> <li>• Engagement des visiteurs avec les contenus éducatifs (feedback)</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les "Arrêts Découvertes" contribueront à renforcer l'attractivité touristique de Saint-Philippe en incitant les visiteurs à découvrir et à apprécier les richesses locales. En promouvant une consommation accrue sur place, ce projet soutiendra l'économie locale et dynamisera les commerces saint-philippoïses. De plus, en améliorant la visibilité et l'accessibilité des lieux d'intérêt, le projet participera à la valorisation durable du patrimoine culturel et naturel, renforçant ainsi le rôle central de Saint-Philippe comme pôle touristique majeur de La Réunion.</p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 5.2.1

### Valorisation du patrimoine et de l'artisanat liés à la pêche

Axe stratégique	5. Promouvoir les patrimoines naturels et immatériels
Orientation	5.2 Promouvoir les savoir-faire et l'artisanat
Action nom	Promouvoir la réalisation et la restauration des coques de bateaux dans la Marine de Saint-Philippe (Maison de la pêche en lien avec la vente de produits de la pêche)
Action n°	5.2.1
Statut	<b>En projet</b> / validée / engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Ce projet a pour objectif de promouvoir la réalisation et la restauration des coques de bateaux dans la Marine de Saint-Philippe. En créant un pôle dédié à cette activité artisanale, en lien avec la Maison de la Pêche, le projet vise à renforcer la filière économique locale, encourager la transmission des savoir-faire traditionnels et soutenir la vente de produits de la pêche, en adéquation avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial et les objectifs de circuit court. Le développement de cet artisanat s'accompagnera d'initiatives pour sensibiliser les touristes et les habitants à l'importance de cette activité pour l'économie locale.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coopérative</li> <li>OTI Sud</li> <li>Commerçants</li> <li>Restaurateurs</li> <li>Associations culturelles</li> <li>Ecoles</li> <li>Direction de la Mer Océan Indien</li> </ul>
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A chiffrer</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien autres programmes et contrats territorialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SRDEII</li> <li>• Schéma de développement et d'aménagement touristique de la Réunion</li> <li>• Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Touristique des Espaces Naturels départementaux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de suivi et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de coques de bateaux réalisées/restaurées</li> </ul>

d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation aux formations (nombre d'artisans formés)</li><li>• Fréquentation des événements de promotion (nombre de visiteurs)</li><li>• Impact économique local (augmentation des ventes de produits de la pêche)</li></ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ce projet renforcera la position de Saint-Philippe comme un centre dynamique de l'artisanat maritime et de la pêche locale. En promouvant le savoir-faire traditionnel de la construction navale, le projet contribuera à diversifier l'économie locale, à créer des emplois et à attirer davantage de visiteurs. La valorisation de la pêche locale et de l'artisanat soutiendra également les commerces et services de la région, augmentant ainsi l'attractivité globale de la commune en tant que destination touristique et économique clé à La Réunion.</p>
Annexes	